



HAL
open science

Combattre le harcèlement scolaire à l'aide d'un outil de prévention : quand le ministère réalise une vidéo de sensibilisation et que les syndicats s'indignent

Margaux Créach

► To cite this version:

Margaux Créach. Combattre le harcèlement scolaire à l'aide d'un outil de prévention : quand le ministère réalise une vidéo de sensibilisation et que les syndicats s'indignent. Education. 2016. dumas-01401823

HAL Id: dumas-01401823

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01401823>

Submitted on 23 Nov 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



MÉMOIRE

COMBATTRE LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE À L'AIDE D'UN OUTIL DE PRÉVENTION

*Quand le ministère réalise une vidéo de sensibilisation et que les
syndicats s'indignent*

MARGAUX CREACH

**Directeurs de mémoire : Séverine Ferrière, Christophe Doré et
Cendrine Mercier**

Master 2 MEEF Histoire/Géographie



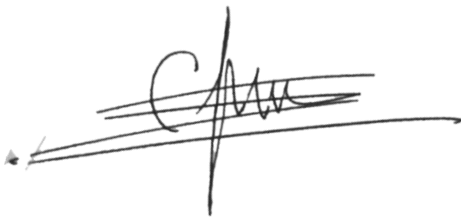
2015/2016

ESPE d'Angers – Académie de Nantes

ENGAGEMENT DE NON PLAGIAT

Je, soussign  (e) **MARGAUX CR ACH**, d clare  tre pleinement conscient(e) que le plagiat de documents ou d'une partie d'un document publi s sur toutes formes de support, y compris l'internet, constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caract ris e. En cons quence, je m'engage   citer toutes les sources que j'ai utilis es pour  crire ce rapport ou m moire.

Signature:



Cet engagement de non plagiat doit  tre ins r  en premi re page de tous les rapports, dossiers, m moires.

Remerciements

Je tiens à remercier Séverine Ferrière d'avoir accepté de diriger mon mémoire. Merci pour son temps consacré à ma recherche et pour ses nombreuses recommandations et idées. De plus, je remercie grandement Christophe Doré et Cendrine Mercier d'avoir bien voulu prendre conjointement la suite de la direction de mon mémoire et de m'avoir prodigué de précieux conseils qui m'ont été grandement profitables.

Je remercie ma famille, notamment ma grand-mère pour son regard bienveillant, Yohann et Thomas, pour leur soutien au quotidien ; sans oublier Camille qui a chaque jour été là pour me prêter main forte. Merci à eux d'avoir toujours su répondre à mes interrogations et à apaiser mes doutes et inquiétudes.

Un immense merci à ma tutrice de stage qui m'a soutenue tout au long de cette année de M2 et m'a gentiment donné de son temps de classe sans limite pour réaliser les expérimentations nécessaires à ma recherche. Enfin, merci aux deux classes de sixièmes pour cette belle année de stage et sans qui je n'aurais pas pu réaliser ce mémoire.

Table des matières

Remerciements	2
Introduction	5
I- Théorie : Mettre en place des outils de prévention pour endiguer le harcèlement scolaire : quand les politiques entreprennent de combattre cette violence	10
A. Lorsqu'il faut « agir pour prévenir »	10
1. <i>Etat des lieux des recherches en Europe sur l'impact des mesures de prévention</i>	10
2. <i>Comment endiguer le phénomène de harcèlement scolaire ? : Les moyens de prévention imaginés et proposés par les chercheurs</i>	12
B. Les années 2010 : prémices et concrétisation d'une véritable politique nationale de prévention ?	13
1. <i>Ce que nous dit la loi</i>	14
2. <i>L'amorce des ministres Luc Chatel et Vincent Peillon</i>	15
3. <i>2015 : lancement d'une nouvelle campagne de prévention contre le harcèlement scolaire</i> . 17	
C. Revue de presse : quand les syndicats du corps éducatif se soulèvent unanimement face à l'outil proposé	19
1. <i>Analyse des communiqués de presse des syndicats</i>	19
2. <i>La réponse des instigateurs de la vidéo face aux critiques</i>	21
a. <i>Quand la coproductrice défend sa vidéo</i>	21
b. <i>La réponse de la ministre de l'Éducation Nationale</i>	22
Problématisation et hypothèses	24
II- Expérimentation : Quel est l'intérêt de réaliser une double procédure ?	25
A. L'établissement étudié	25
1. <i>L'établissement : règlement et projet d'établissement</i>	25
2. <i>Les sensibilisations qui ont eu lieu au sein des classes sondées lors de l'année scolaire 2015-2016</i>	26
B. Justification de la méthode	27
1. <i>Pourquoi avoir choisi cette double procédure et quelles furent les précautions à prendre ?</i> 28	
2. <i>Pourquoi les sixièmes ?</i>	29
C. Description de la double procédure	30
1. <i>La création du questionnaire</i>	30
2. <i>La préparation de l'entretien collectif</i>	31
3. <i>En classe : le déroulement de la double procédure</i>	31
a. <i>Déroulé de la procédure accompagnant le questionnaire</i>	31
b. <i>Le déroulement de l'entretien</i>	32

III- Analyse des données : Qu'en-est-il de la perception des élèves au sujet de cet outil proposé par le Ministère ? 34

A. Le questionnaire : une vidéo de sensibilisation qui porte ses fruits ? 34

1. *Première approche : la diffusion de cette vidéo et sa compréhension par les élèves 34*
 - a. Une vidéo et des outils méconnus ?.....34
 - b. Les élèves ont-ils un apriori positif sur la diffusion de cette vidéo en classe ?.....36
 - c. Une vidéo comprise et perçue différemment entre pairs ?.....38
2. *Est-ce une vidéo caricaturale selon les sixièmes sondés ?..... 39*
 - a. Une scène de classe imaginaire ?.....40
 - b. Une maitresse pas comme les autres ?40
 - c. Baptiste, l'archétype de la victime de harcèlement ?41
3. *Cette vidéo interpelle-t-elle vraiment les sixièmes interrogés ?..... 42*
 - a. Qu'est-ce qui fait écho aux vécus des élèves dans cette vidéo ?.....42
 - b. Quelles conséquences le court-métrage a-t-il sur ces élèves ?.....43

B. L'entretien collectif : quels effets et résonance rencontre cette vidéo à plus long terme ?45

1. *Une vidéo marquante ? 45*
 - a. Les enfants se souviennent-ils de la vidéo un mois et demi après ?.....45
 - b. Le message du spot est-il ancré dans leur mémoire ?.....46
2. *Une vidéo qui amène à libérer la parole à propos d'un sujet parfois difficile à aborder..... 47*
 - a. Des élèves qui parlent de leurs propres histoires.....47
 - b. Le jugement qu'ils font des protagonistes de la vidéo.....48
 - c. Une vidéo qui leur permet d'évoquer leurs craintes.....49
3. *Une vidéo qui ne change pas fondamentalement les élèves dans ce qu'ils sont mais qui les saisit tout de même 49*
 - a. Le clip vidéo, un moyen de diffusion efficace des outils mis en place ?.....49
 - b. « Non je ne vais pas changer ».....50
 - c. Grâce à cette vidéo le harcèlement ne devient pas quelque chose de commun.....51

Conclusion..... 53

Bibliographie et sitographie 55

Annexes 58

Introduction

Le collège est un lieu emblématique, sinon majeur après l'école primaire, de l'apprentissage de la socialisation. En effet, on y découvre les dynamiques qui régissent les relations entre pairs mais également les critères d'intégration ou de rejet à un groupe. C'est également durant la période collégienne que l'élève devient un adolescent, avec toutes les modifications psychiques et physiques que cela entraîne : perte de confiance en soi, envie d'indépendance mais également apparition de la pilosité, développement de la poitrine ou encore accentuation de la transpiration. Ces caractéristiques propres à l'adolescence peuvent par exemple devenir des supports propices aux moqueries.

Ainsi, c'est en ce lieu scolaire que l'on peut, souvent bien malgré soi, devenir victime ou témoin de harcèlement aussi bien physique que moral, violence qui peut bien entendu avoir éclo en amont à l'école primaire mais là n'est pas notre propos.

Les termes employés pour désigner la violence scolaire ont évolué au cours des décennies (De Saint Martin, 2012, p.119): « *d'incivilités* » dans les années 90, à « *microviolences* » durant les années 2000, est désormais évoquée la notion de « *harcèlement scolaire* ».

Le harcèlement scolaire ou en anglais *school bullying*¹ est, d'après le Ministère de l'Éducation Nationale, « *une violence répétée physique ou psychologique* » perpétrée par un élève ou un groupe envers un autre ou plusieurs victimes. De plus, il y a diverses formes de harcèlement observables au sein d'un établissement scolaire : cela va des injures sur le physique d'un élève, sur son orientation sexuelle réelle ou supposée ou encore sa couleur de cheveux ; à la violence physique, aux menaces de mort, aux provocations au suicide... Cependant il n'y a pas de profil type de victime, l'on est différent uniquement aux yeux d'un groupe particulier qui refuse cette vision d'altérité. Le harcèlement peut avoir de graves conséquences sur la victime. Moquée et harcelée, les répercussions sur celle-ci peuvent être dramatiques et parfois irréversibles. En effet, il est possible que l'adolescent, en plus de perdre l'estime de soi, puisse développer des formes de peurs et d'anxiétés (agoraphobie par exemple).

¹ L'expression est née dans les années 1970 et nous vient de Dan Olweus un chercheur scandinave. Un de ses ouvrages, *Bullying at school*, a été traduit en 1999 mais n'est aujourd'hui plus imprimé. Nous verrons tout au long de notre propos que dans le domaine du harcèlement, les termes anglais sont généralement préférés par la communauté scientifique car certains sont difficilement traduisibles avec exactitude.

Ainsi, l'élève peut être victime de phobie scolaire passant notamment par le « *désengagement et le décrochage scolaire* » (Galand, 2011), mais il peut aussi subir des désordres psychologiques qui le poussent à se mutiler ou bien à développer des troubles de l'alimentation ; et dans le cas le plus extrême et dramatique, mais qui malheureusement n'est pas anecdotique, attenter à sa propre vie.

Une étude du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et de la Vie Associative (MENJVA) intitulée « *Enquête de victimisation au sein des collèges publics* »² menée en 2011 sur 18 000 élèves de France métropolitaine scolarisés dans 300 collèges publics du territoire, a montré que 10% des collégiens rencontraient des problèmes avec le harcèlement et 7% des élèves subissaient un harcèlement jugé sévère³. Il a été démontré lors d'études scientifiques que le contexte économique et social dans lequel les enfants évoluaient n'avait aucun lien avec l'existence de faits de harcèlement ou non : « [nous avons] *pu observer que le harcèlement traversait, sous des formes diverses, toutes les couches de la société* » (Bellon & Gardette, 2010), « *il est aussi répandu en Île-de-France qu'en Province, aussi fréquent dans les établissements privilégiés que dans les établissements favorisés* » (Molière, 2015).

On peut donc dire que ces chiffres du harcèlement scolaire se rapportent en nombre absolu à plus de 700 000 élèves touchés par le harcèlement scolaire et cela fait ainsi de ce phénomène un réel problème sociétal à prendre en compte et à endiguer.

En effet, toujours à la demande du MENJVA, d'après un sondage Ipsos⁴ réalisé en janvier 2012 sur un échantillon de 978 personnes âgées de plus de 18ans, 94% pensent que le harcèlement scolaire est un sujet préoccupant et 91% d'entre eux qualifient « *d'utile* » une campagne de sensibilisation sur cette thématique. Ainsi, sur les 281 parents d'élèves interrogés, 76% se disent faire confiance aux enseignants pour résoudre ces problèmes. Les adultes jouent donc un rôle majeur dans l'endiguement du harcèlement scolaire.

²Étude disponible à l'adresse : http://media.education.gouv.fr/file/2011/49/0/DEPP-NI-2011-14-enquete-nationale-victimisation-colleges-publics_197490.pdf

³ Contre 12% d'élèves harcelés à l'école primaire dont 5% d'harcèlement sévère ; et 3,4% d'élèves harcelés au lycée dont 1,3% d'harcèlement sévère (chiffres tirés du fascicule ministériel de 2015 : « Présentation de la première journée nationale Non au harcèlement » disponible à l'adresse <http://www.education.gouv.fr/cid94795/presentation-de-la-premiere-journee-nationale-non-au-harcelement.html>).

⁴ Sondage qui était disponible jusqu'en 2015 à l'adresse : http://www.agircontreleharcelementalecole.gouv.fr/wp-content/uploads/2012/01/enquete_ipsos_les_francais_et_le_harcelement_a_l_ecole_janv12.pdf.

Or il est peut être difficile pour un professeur d’appréhender le mal-être d’un élève car dans la majeure partie des cas le harcèlement subi par ces jeunes victimes ne se déroule pas en classe (13,7%)⁵ mais en dehors : dans la cour (32,7%), à la sortie du collège (16,2%), dans les couloirs (11,7%), sur le trajet de l’école (7%), dans les toilettes et les vestiaires (5,3% et 7,6%), ou bien au self (3,9%).

Cela démontre au total que 84,4% des situations de harcèlement se déroulent, selon les témoins, en dehors des classes des professeurs. De plus on peut ajouter qu’un nouveau lieu touché par le risque de harcèlement fait son entrée depuis ces cinq dernières années et avec une intensité décuplée de par sa large diffusion : ce sont les réseaux sociaux.

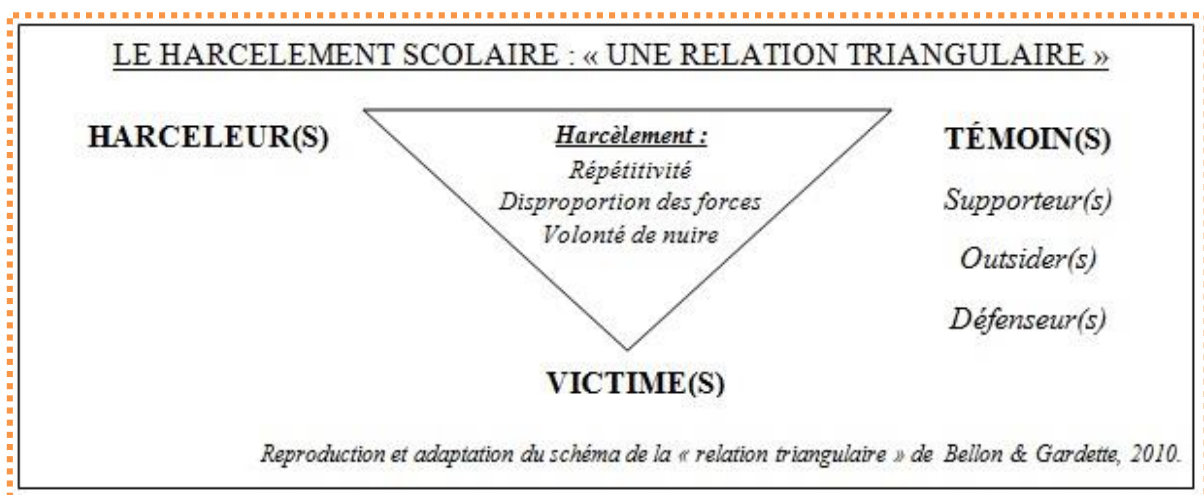
L’apparition sur les réseaux sociaux du harcèlement scolaire, qui n’est pas toujours qu’une simple transposition de celui-ci (Bellon & Gardette, 2013, p.21-29) est ce que l’on appelle le cyberharcèlement. Catherine Blaya souligne que le taux de victimes du cyberharcèlement dans les dix-sept lycées et cinq collèges français qu’elle a étudié s’élève à 39 % des élèves sondés (Blaya, 2013). La majorité de ces victimes se plaint de SMS (*short message service*) insultants mais paradoxalement seuls 5% évoquent des problèmes sur les réseaux sociaux alors que c’est cette pratique qui inquiète prioritairement les familles et les Institutions. Le Canadien Bill Belsey, fondateur du site international www.bullying.org⁶, fut le premier à définir le terme de *cyberbullying* : « *Cyberbullying involves the use of information and communication technologies to support deliberate, repeated, and hostile behavior by an individual or group that is intended to harm others* ». En d’autres termes le cyberharcèlement reprend la définition du harcèlement « *classique* » c’est-à-dire une violence répétée et intentionnelle mais dans ce cas précis sont utilisés comme supports les nouvelles technologies de communication et d’information que sont les e-mails, les SMS, les réseaux sociaux... Cette cyberviolence peut donc se caractériser par différentes formes : que ce soit des insultes sur smartphones, des vidéos prises à son insu (ou non) et diffusées sur les réseaux sociaux ou dans les couloirs de l’établissement, des photos humiliantes, des appels téléphoniques, une usurpation d’identité... Quel que soit la forme du harcèlement, qu’il tienne donc du *cyberbullying* ou du *school bullying*, on observe des caractéristiques communes et l’implication, en dehors des victimes, de divers protagonistes : le ou les harceleurs et enfin les témoins qui peuvent être classés selon trois portraits. Les témoins jouent un rôle fondamental dans le harcèlement scolaire.

⁵ Les pourcentages sont issus de l’enquête réalisée par J-P. Bellon et B. Gardette auprès de 3500 élèves et représentent le pourcentage de situations d’harcèlement en ces lieux selon les témoins.

⁶ Et du site www.cyberbullying.ca.

Ils peuvent être « *supporteurs* », « *outsiders* » ou encore « *défenseurs* » (Salmivalli, 2001). Les premiers encouragent le ou les agresseurs de par leur attitude : ils vont rire ou assister les harceleurs. Les deuxièmes ne vont rien faire, ce qui n'est pas moins grave puisqu'ils ne permettent pas au processus de s'arrêter et au contraire l'entraîne indirectement. Enfin les troisièmes vont s'impliquer, aider l'élève harcelé et lui apporter du réconfort.

D'après les idées d'Éric Debarbieux reprises par Jean-Pierre Bellon et Bertrand Gardette, il existe trois axes fondamentaux dans le harcèlement : premièrement l'aspect répétitif et durable des actes perpétrés à l'encontre de la ou les victimes, deuxièmement la « *disproportion des forces* » qui est caractéristique du harcèlement, où la victime n'arrive pas à se défendre et avec un harceleur « *leader [...] qui sait à la fois faire rire au détriment des autres et impressionner* » (Bellon & Gardette, 2010, p23-26) ; et enfin troisièmement une volonté délibérée de la part de l'agresseur de nuire à sa victime. Ainsi, le mécanisme de harcèlement à travers ces trois caractéristiques est assimilable à une « *relation triangulaire* » :



Dans leur ouvrage de 2010, Jean-Pierre Bellon et Bertrand Gardette dénonçaient « *la réticence française* » à s'emparer de ce phénomène de société, allant même jusqu'à « *contes [ter] sa persistance* ». Cependant ces carences sont depuis quelques années au cœur de réformes ministérielles et législatives.

C'est dans ce contexte que la vidéo réalisée par Mélissa Theuriau en partenariat avec *Walt Disney* et le ministère de l'Education Nationale a été créée en octobre 2015. Cette vidéo a, dès son lancement, suscité de vives réactions de la part du corps professoral et éducatif. Et les élèves dans tout cela ? Il est donc important de repenser la démarche ministérielle dans son ensemble et d'observer les effets de cette vidéo sur les principaux visés : les élèves.



Dans cette étude nous aborderons dans un premier temps l'aspect théorique de ces mesures mises en place dans le cadre des campagnes successives et notamment « *Non au harcèlement* » campagne de 2015 du Ministère de l'Education Nationale. Nous nous attarderons sur l'importance, selon la communauté scientifique, de la prévention dans l'endiguement du harcèlement puis nous présenterons les divergences des syndicats face à l'outil préparé et proposé par le Ministère.

Dans une deuxième partie nous problématiserons notre recherche et nous définirons la méthode expérimentale choisie pour tenter d'approcher au plus près la vérification de nos hypothèses établies au préalable.

Enfin nous terminerons par l'analyse des données obtenues et conclurons en déterminant si nos hypothèses initiales s'avéraient être fondées ou non.

I- **Théorie** : Mettre en place des outils de prévention pour endiguer le harcèlement scolaire : quand les politiques entreprennent de combattre cette violence

Le harcèlement scolaire « *enseigne aux élèves la loi du plus fort* » mais également celle du silence et enfin la non-assistance à personne en danger (Bellon & Gardette, 2012). Ainsi ces valeurs qui vont à l'encontre d'une « *éducation à la citoyenneté* », doivent être contrées par la mise en œuvre de moyens de prévention et de sensibilisation au harcèlement.

Nombre d'outils et de méthodes ont été développés dans le monde depuis les années 80 pour l'enrayer : la méthode Pikas ou le projet espagnol SAVE par exemple. La médiation entre pairs semble fonctionner dans les pays européens voisins et forger un socle solide à l'encontre du harcèlement scolaire. Cependant, dans le contexte de notre propos et pour répondre à notre problématique, nous ne nous attarderons que sur les moyens mis en place visant à prévenir ou sensibiliser les élèves au harcèlement et non pas sur ceux instaurés pour solutionner le problème entre pairs, le punir par les professeurs ou le sanctionner par les chefs établissements.

A. Lorsqu'il faut « agir pour prévenir »⁷

1. **Etat des lieux des recherches en Europe sur l'impact des mesures de prévention**

Hélène Molière dans son ouvrage intitulé *Harcelé-harceleur* paru en 2015, qualifie le harcèlement « *d'histoire de souffrance et de silence* ». Ce dernier terme est en effet fondamental puisqu'il représente tout à fait l'attitude générale de ces jeunes victimes. Les adolescents subissant les sévices d'un ou plusieurs harceleurs vont avoir tendance à se murer dans le silence, honteux ou apeurés par ce qu'il leur arrive. Il est donc fondamental, d'après les chercheurs, de lancer un travail sur le dialogue et d'aider les adolescents à témoigner, qu'ils soient eux-mêmes victimes ou bien spectateurs de scènes de harcèlement. En effet le sociologue Éric Debarbieux spécialiste de la violence scolaire souligne en 2012 que « *le rôle des témoins est primordial car nombre de victimes sont ostracisées. Cela permet de porter une capacité d'indignation, de refuser l'indifférence, de montrer aux agresseurs qu'ils ne dominent pas et de faire prendre conscience que c'est le collectif qui doit réagir* » (France Soir, 2012).

⁷ Expression de Jean Pierre Bellon et Bertrand Gardette, 2010.

D'après le CNRLT (Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales), nous pouvons définir la prévention comme « *l'ensemble des mesures destinées à éviter un événement qu'on peut prévoir et dont on pense qu'il entraînerait un dommage pour l'individu ou la collectivité* ». Ainsi par extension, les mesures de prévention contre le harcèlement scolaire servent à concevoir « *l'ensemble des dispositions destinées à réduire le nombre [de victimes] et la gravité [des actes d'harcèlement scolaire]* ». La prévention est donc une notion liée mais différente de la sensibilisation qui elle, va servir à informer dans le sens où elle capte l'intention d'un public sur un phénomène et permet de susciter son intérêt et sa curiosité.

C'est en Norvège en 1983, sous l'impulsion de Dan Olweus, qu'a eu lieu la première campagne de prévention qui consistait à diffuser des outils de formation mais également à sensibiliser, par le biais des médias existants, les parents d'élèves et les enfants eux-mêmes.

De manière analogique, le Royaume-Uni a déclenché une campagne de sensibilisation dès les années 90, qui consistait en la distribution à tous les écoliers d'un feuillet⁸ accompagné de vidéos : il est intitulé *Bullying, Don 't Suffer in Silence - an anti-bullying pack for schools* et il est « *basé sur les recherches et les récentes dispositions législatives* » (Dfe, 2000). De plus, depuis 1999 et le gouvernement de Tony Blair, les écoles ont pour obligation de définir dans une charte scolaire « *les moyens [mis en place] pour combattre les brimades entre élèves* » (Bellon & Gardette, 2010). Dans le fascicule *Bullying, Don 't Suffer in Silence - an anti-bullying pack for schools*, on retrouve les raisons pour lesquelles il est important que l'Ecole s'implique dans la lutte contre le harcèlement ; mais également des informations de sensibilisation sur ce qu'est le *bullying*, sur les victimes, sur les conséquences ; des stratégies pour stopper celui-ci ; et des conseils à destinations des parents. D'après une étude de 2003⁹ réalisée pour le *Department for Education*, il a été constaté que « *les écoles ont généralement relevé une diminution des faits de harcèlement depuis l'obtention du pack* »¹⁰ (Smith & Samara, 2003). On ne peut donc que souligner la réussite de ce moyen de prévention contre le harcèlement scolaire.

⁸ Feuillet réalisé par le *Department for Education* (dfe) en 2000, qui reprend la première version de 1994 et qui est disponible en téléchargement à l'adresse suivante : http://www.cornwallhealthyschools.org/documents/dfes_bullying_pack.pdf

⁹ Etude disponible à l'adresse : [http://webarchive.nationalarchives.gov.uk/20080906091348/http://dcsf.gov.uk/bullying/pdf/Bully%20Research%20DP%20Bullying%20\(download\).pdf](http://webarchive.nationalarchives.gov.uk/20080906091348/http://dcsf.gov.uk/bullying/pdf/Bully%20Research%20DP%20Bullying%20(download).pdf)

¹⁰ « *Schools generally feel that the problem of bullying as slightly decreased, since getting the pack* ».

Pour parvenir à affaiblir le phénomène de harcèlement scolaire, il faut donc, entre autre bien entendu et en reprenant la terminologie de Christina Salmivalli, convertir des élèves-témoins « *outsiders* » en potentiels élèves-témoins « *défenseurs* » par le biais de campagnes de prévention ciblant les témoins et les moyens mis en place pour aider les victimes (Bellon & Gardette, 2010).

Il est important de souligner également qu'une coopération à l'échelle européenne se met actuellement en place. Afin de « *libérer la parole* » comme le souligne Nora Fraisse, fondatrice de l'association « *Marion Fraisse, la main tendue* »¹¹, un colloque européen a eu lieu le 28 novembre 2015 au Luxembourg. Les chercheurs français Jean-Pierre Bellon et Bertrand Gardette y étaient notamment présents.

Ce colloque a été réalisé dans le but d'évoquer les caractéristiques du harcèlement, mais aussi les mesures de prévention européennes mises en place et enfin de découvrir des pistes d'intervention contre le cyberharcèlement, nouveau fléau qui va au-delà des cours de récréation.

2. Comment endiguer le phénomène de harcèlement scolaire ? : Les moyens de prévention imaginés et proposés par les chercheurs

C'est en 2007 que Bertrand Gardette (vice-président) et Jean-Pierre Bellon (président) ont créé l'association APHEE¹² (Association pour la Prévention de Phénomènes de Harcèlement) qui a pour but la « *promotion d'initiatives visant à prévenir les phénomènes de harcèlement et de brimades entre élèves par l'information et la sensibilisation du public, la mise en œuvre d'actions de formation des élèves et des personnels des établissements scolaires, la conception et l'édition d'outils de formation et d'information* ».

Dans leur guide de formation de 2012, Jean-Pierre Bellon et Bertrand Gardette ont réalisé un exemple de dispositif de prévention à mettre en place au collège qui consiste à la mise en place de 9 axes fondamentaux. Le premier est basé sur le pilotage du Comité d'Education à la Santé et la Citoyenneté (CESC) en tant que référent de la lutte contre le harcèlement au collège. Puis vient la désignation de « *personnes-ressources* » chargées d'intervenir en cas de harcèlement et de tenir un rôle de liant entre les diverses personnes impliquées dans la résolution du problème.

¹¹ Adolescente de 13ans victime de harcèlement scolaire et qui s'est suicidée le 13 février 2013.

¹² Site internet de l'APHEE : <http://harcelement-entre-eleves.com/index.html>

Dans un troisième temps est posée l'idée de former tous les personnels de l'établissement le jour de la prérentrée mais également dans une quatrième phase, former les délégués élèves. Cinquième point, de s'attarder sur la sensibilisation des 6^e, nouveaux entrants dans l'établissement. En sixième axe, associer les parents aux projets anti-harcèlement. Septièmement, utiliser les cours d'éducation civique pour impliquer les élèves en leur faisant par exemple rédiger des chartes, ou bien mener des jeux de rôles.

Puis intégrer la question du harcèlement à d'autres disciplines comme l'anglais ou le français où l'on peut étudier des récits sur cette thématique. Et enfin évaluer régulièrement ce dispositif en effectuant des enquêtes sur son efficacité.

Mais alors peut-on dire que la France est en retard sur ses pays voisins malgré l'avancé des recherches de ses scientifiques ?

B. Les années 2010 : prémices et concrétisation d'une véritable politique nationale de prévention ?

Si dans leur ouvrage de 2010 Jean Pierre Bellon et Bertrand Gardette dénonçaient le fait que d'après eux le « *harcèlement n'av[ait] jamais été intégré dans les instruments ministériels de mesure de la violence scolaire* », on peut noter une véritable évolution dans ce domaine.

En effet, le harcèlement en milieu scolaire est un fait de société touchant de manière croissante l'opinion publique et le gouvernement français qui s'implique à travers la multiplication des campagnes ainsi que les nombreux reportages dans les médias et interventions publiques des responsables politiques.

Dans leur démarche de recherche, Jean-Pierre Bellon et Bertrand Gardette ont réalisé en quelque sorte une lettre ouverte publiée en 2010 dans leur ouvrage et adressée aux politiques dans laquelle ils présentaient les mesures de prévention à instaurer selon eux dans les établissements scolaires afin d'enrayer le harcèlement. Ainsi, au regard des décisions politiques entreprises dès 2011 sous le ministère de Luc Chatel puis dans la continuité des autres gouvernements, on constate aisément que ses mesures ont été écoutées et aménagées au niveau national.

Cinq propositions pour une politique nationale de prévention du harcèlement entre élèves

Par Jean-Pierre Bellon et Bernard Gardette, 2010.

1. Reconnaître le harcèlement

Intégrer le harcèlement à la liste des violences scolaires ;

Intégrer le harcèlement aux registres statistiques de recensement des faits de violences ;

Inciter les établissements à faire mention de la notion de harcèlement dans les règlements intérieurs.

2. Former les personnels

Créer un module de sensibilisation dans la formation initiale des professionnels ;

Inclure une formation de prévention et de lutte contre le harcèlement dans les Plans Académiques de Formation ;

Constituer des équipes d'intervention académiques capables de fournir aux établissements un dispositif global de formation.

3. Sensibiliser les élèves

Favoriser une sensibilisation au harcèlement dans le cadre des heures de vie de classe ;

Former les délégués de classe de la 6^e à la Terminale.

4. Soutenir les parents d'élèves

Améliorer l'accueil et l'écoute des parents d'élèves ;

Elaborer une ressource Internet officielle d'aide et de conseils.

5. Faciliter l'élaboration et la diffusion d'outils pédagogiques appropriés

Rédiger et publier un fascicule national d'information ;

Développer des outils multimédias utilisables par l'ensemble de la communauté éducative des établissements.

1. Ce que nous dit la loi

Le Ministère a donné des directives aux personnels enseignants sur les sanctions et démarches disciplinaires à suivre en cas de situation de harcèlement : ainsi par exemple il en va de la responsabilité des adultes de l'établissement de prévenir le procureur en cas de sévices ou encore les « équipes éducatives [...] [doivent] éviter les exclusions qui ne permettent pas un bon suivi des élèves » (Molière, 2015). Toute violence se doit d'être sanctionnée, c'est pourquoi la législation française s'est également adaptée à l'apparition du harcèlement dans le cadre scolaire.

Jusqu'en décembre 2013, le Code Pénal reconnaissait seulement trois formes de harcèlement : sexuel, moral et le harcèlement de couple. Cependant, le 16 décembre 2013 l'Assemblée Nationale a adopté l'amendement n°CL179 qui ajouta à cette liste exhaustive le harcèlement scolaire. La loi va également punir les menaces de mort et les incitations au suicide mais seuls les mineurs de plus de 13ans, bien que cela soit minimisé de par leur minorité, peuvent être susceptibles de peine de prison ou d'amende. Il existe également des circonstances définies comme aggravantes (par exemple si la victime est âgée de moins de 15 ans, ou si le harcèlement a été commis sur une victime vulnérable (handicap physique, mental,...)).

De plus, en juillet 2013 la loi dite de « *Refondation de l'École* » a instauré l'obligation pour tous les établissements scolaires de mettre en place à la fois un programme de prévention mais également de traitement du harcèlement à l'école comme le font les écoles du Royaume Uni. Ainsi le cadre législatif oblige les établissements à assumer un rôle contre le harcèlement à l'école. Cette obligation fait suite à la création en 2012 du poste de délégué ministériel chargé de la prévention et de la lutte contre les violences en milieu scolaire attribué à Éric Debarbieux. Pour ce qui est du *cyberbullying*, « *la loi ne fait pas de distinctions entre les délits perpétrés dans la vie réelle et ceux commis dans le cyberspace* » (Bellon, Gardette 2013).

Seuls le « *happy slapping* » et l'usurpation d'identité sont inscrits dans notre législation. On entend par « *happy slapping* » la diffusion, quel que ce soit le moyen, de vidéos ou bien de photographies de scènes d'agression.

Dans ce cas les témoins sont dits « *supporteurs* » (aussi bien celui ou ceux qui filment, mais également celui ou ceux qui diffusent) puisqu'ils participent indirectement au harcèlement et ainsi ils risquent comme les agresseurs jusqu'à cinq ans de prison (article 222-33-3 du *Code pénal*). De plus, nous pouvons noter qu'utiliser internet dans un contexte d'harcèlement scolaire est également perçu comme une circonstance aggravante.

2. L'amorce des ministres Luc Chatel et Vincent Peillon

Nous ne pouvons que constater l'influence des chercheurs sur les politiques français depuis les années 2010. En effet, la mise en place des « *Cinq propositions pour une politique nationale de prévention du harcèlement entre élèves* » au fil des divers ministères quel que soit leur couleur politique est facilement repérable depuis ces dernières années.

Luc Chatel fut le premier à mettre en place des mesures concrètes et ainsi impulser dans le monde politique une prise de conscience de l'importance du harcèlement dans les diverses formes de violences scolaires. En tant que ministre de l'Éducation Nationale en 2011, il a ainsi créé en mars un « *conseil scientifique contre les discriminations à l'école* » chargé en particulier de la lutte contre le harcèlement puis il a organisé en mai des assises sur ce thème de violence scolaire qu'il a ouvertes par la phrase « *désormais, l'École ne sera plus cette institution qui considère le harcèlement comme ne relevant pas de sa compétence* » et où Nicole Catheline fut réquisitionnée pour rédiger un guide pratique.

Enfin, il a lancé à l'aurore de l'année 2012 « *une campagne* [intitulée « Agir contre le harcèlement à l'école »] destinée à "lever le tabou" sur ce phénomène et à "responsabiliser" élèves, parents et personnels de l'éducation nationale pour le combattre » (AFP, *Le Monde*, 2013). Ainsi comme le soulignèrent Jean-Pierre Bellon et Bertrand Gardette, « *en l'espace d'un an, la question du harcèlement scolaire est passée de l'ombre à la lumière* » (Bellon & Gardette, 2013, p. 17). Cependant ils insistèrent également sur le fait que bien que « *la diffusion des clips vidéo du ministère encouragera, [...] les victimes à sortir de leur silence ; quel accueil rencontreront-elles auprès des personnels de leur établissement qui n'auront pas même reçu une seule heure de sensibilisation sur ce problème ?* ».

En effet là est soulevé un des problèmes fondamentaux dans l'endiguement du harcèlement scolaire : la formation des professionnels qui vont savoir sanctionner les élèves harceleurs mais sans ensuite instaurer de réel suivi. Ainsi Vincent Peillon, successeur de Luc Chatel au poste de ministre de l'Éducation Nationale annonçait en 2013 qu'il manquait dans cette campagne « *la deuxième partie, c'est-à-dire les outils, les moyens de prise en charge et, en particulier, de formation des personnels* » (Bordenet, *Le Monde*, 2013).

Dès lors, le 26 novembre 2013 fut relancée la campagne « *Agir contre le harcèlement scolaire* » dans sa seconde version, ciblant plus précisément le cyberharcèlement et intégrant les fameux outils de formation des personnels mais aussi une nouvelle campagne télévisée, des courts dessins-animés et l'époussetage du site internet dédié à cette cause¹³. Pour Éric Debarbieux, la campagne menée par Vincent Peillon est donc « *complémentaire* » car en plus de sensibiliser l'opinion publique, elle visait à compléter le cadre législatif ainsi qu'à « *former des professionnels qui peuvent être confrontés au problème* ». Il précise ensuite que « *cette campagne va beaucoup plus loin que la précédente, ce n'est pas un "coup médiatique", c'est une immense avancée dans la lutte contre le harcèlement à l'école* » (Bordenet, *Le Monde*, 27/11/2013).

C'est donc dans la continuité de ces mesures que l'on retrouve en 2015 l'apparition de la campagne de sensibilisation et de prévention du harcèlement scolaire instaurée par Najat Vallaud-Belkacem.

¹³ www.agircontreharcelementalecole.gouv.fr site du ministère remplacé à l'automne 2015 par www.nonauharcelement.education.gouv.fr.

3. 2015 : lancement d'une nouvelle campagne de prévention contre le harcèlement scolaire

Le 29 octobre 2015, lors d'une conférence de presse et suite à ce qu'elle avait annoncé en février de la même année, Najat Vallaud-Belkacem présenta, en tant que ministre de l'éducation nationale, l'instauration de la journée nationale de mobilisation contre le harcèlement scolaire qui aura désormais lieu tous les 5 novembre. L'angle principal pris par le ministère au regard des recherches scientifiques menées sur le harcèlement scolaire, fut celui de se centrer sur les témoins.

En effet Najat Vallaud-Belkacem affirme dans l'édito du communiqué de presse¹⁴ qu'il est important de s'attarder aux spectateurs de violences car « *c'est en les rendant acteurs de la prévention, en les faisant changer de regard et de position dans le groupe que le harcèlement diminuait* ». L'on peut regretter le fait que ces dispositions s'appliquent avant tout au primaire et qu'il y ait peu de démarches entreprises pour le secondaire. Cependant il est vrai qu'il est important de sensibiliser les élèves dès leur plus jeune âge sur l'affreux phénomène qu'est le harcèlement scolaire mais cette sensibilisation aux risques du harcèlement scolaire ne doit pas régresser à l'arrivée au collège. La campagne du ministère de Najat Vallaud-Belkacem s'appuie sur quatre piliers :

- Sensibiliser
- Prévenir
- Former
- Prendre en charge

On constate donc aisément une nouvelle fois la nette influence du Ministère sur les travaux de recherche : notamment les propositions de Jean-Pierre Bellon et Bertrand Gardette évoquées 2 ci-dessus. Grâce à ces quatre axes l'Etat espère endiguer le problème sociétal du harcèlement scolaire. Pour ce qui est de la formation des professionnels de l'éducation et de la prise en charge des victimes, Najat Vallaud-Belkacem affirme dans son édito que : « *Chaque professionnel doit être formé et outillé pour savoir répondre aux situations rencontrées dans son école, dans son collège ou dans son lycée. Pour cela des outils nombreux ont été réalisés : fiches conseils, protocoles, guides, outils pédagogiques* ».

¹⁴ « Présentation de la première journée nationale Non au harcèlement » disponible en téléchargement sur la page internet : <http://www.education.gouv.fr/cid94795/presentation-de-la-premiere-journee-nationale-non-au-harcelement.html>

En effet, des guides pédagogiques ont donc été rénovés¹⁵. Ils permettent ainsi pour les professeurs du primaire et du secondaire de se sentir mieux armés et donnent quelques clés pour combattre le phénomène. En plus des équipes éducatives qui petit à petit obtiennent des formations sur la prise en charge du harcèlement scolaire, on peut également relever la création d'un réseau de 250 référents « *harcèlement* » départementaux et académiques « *pour aider à la prise en charge des situations de harcèlement [...] dont ils ont eu connaissance par le numéro national [...] et par l'ensemble des relais locaux (numéro académique, courrier, courriel....)*. *Ils doivent aider la famille et l'établissement scolaire à résoudre la situation de harcèlement* » (« *Présentation de la première journée nationale Non au harcèlement* », 2015).

Afin de sensibiliser et prévenir les élèves au harcèlement Najat Vallaud-Belkacem ajoute dans son édito qu'il est nécessaire que « *chaque établissement met[te] en place un plan de prévention [...] [pour] empêcher que des enfants ne soient harcelés en consolidant une politique préventive efficace en lien avec les familles et les partenaires de l'École* ».

C'est dans ce contexte politique qu'il a été décidé de poursuivre le concours, dans toutes les académies pour la troisième édition consécutive, « *Non au Harcèlement* » qui consiste en la réalisation par des écoliers, collégiens ou lycéens de projets vidéo ou d'affiches ; mais également de réaliser une vidéo d'une minute à destination des élèves de primaire et des jeunes collégiens, et de la diffuser à la télévision ainsi qu'au cinéma avant un long métrage pour enfant.

Cette vidéo a pour but de sensibiliser les élèves à cette violence scolaire et de leur faire découvrir les outils mis à leur disposition par le gouvernement : le site internet ainsi que le nouveau numéro 3020.

Dans ce court-métrage la professeure est en train de noter au tableau une consigne quand dans son dos on retrouve Baptiste un jeune écolier victime d'insultes, de jets de papier. Il est interpellé par l'enseignante mais il ne réagit pas et n'exprime pas son mal-être. Enfin la vidéo se termine dans le couloir où Baptiste reçoit l'aide d'une camarade qui vient « *lever le tabou* »¹⁶, est ainsi sous-entendu qu'en brisant le silence le problème tend à résoudre.

¹⁵ Ils avaient fait leur apparition comme dit précédemment, sous le ministère de M. Peillon.

¹⁶ Pour reprendre l'expression de la campagne de Luc Chatel.

C. Revue de presse : quand les syndicats du corps éducatif se soulèvent unanimement face à l'outil proposé

D'après l'enquête réalisée en 2010 par Jean-Pierre Bellon et Bertrand Gardette « *seulement 5,6% des élèves victimes de harcèlement signalaient leur situation à un adulte de leur établissement* », il était donc important dans cette campagne vidéo de miser sur le rôle du témoin dans l'endiguement du harcèlement.

Cependant, malgré l'enthousiasme de la sphère politique pour cette vidéo ainsi que celle des médias partenaires comme France Télévision, les grondements des syndicats ne tardèrent pas à éclater.

1. Analyse des communiqués de presse des syndicats



Le premier syndicat à réagir fut le Sgen-CFDT qui publia un communiqué de presse au lendemain de la présentation de la vidéo, c'est-à-dire le 30 octobre 2015 ; suivi le 2 novembre 2015 par le syndicat SNALC-FGAF et celui des inspecteurs, le SNPI-FSU. Afin d'analyser ces réactions syndicales nous avons réalisé un outil nous permettant de mettre en valeur certains termes qui ressortent fréquemment dans les trois communiqués¹⁷ (Annexes 1, 2 et 3).

Ainsi grâce au nuage de mots nous constatons rapidement que seuls des mots négatifs ressortent de ces communiqués. En effet, tous dénoncent une campagne « *inacceptable* » et/ou « *caricaturale* ». La principale revendication des syndicats est donc la suppression de cette vidéo qu'ils jugent néfaste pour l'image des professeurs. On voit notamment les mots « *enseignant(e)s* », « *professeurs* », « *personnels* », « *collègues* » revenir plus souvent et ainsi ils paraissent plus centraux dans les propos des syndicats que celui « *d'élève(s)* ». Ils dénoncent une attitude passive et négligente de l'enseignante, comportement qui sous-entendrait un laxisme des professeurs qui s'en prendraient aux victimes en les rabaisant et un manque d'intérêt pour la cause de la part de la sphère éducative au sens large. Ainsi le SNALC-FGAF affirme que « *tout ce que l'on retient de cette vidéo, est que le harcèlement existe du seul fait de l'incompétence des professeurs* » et le SNPI-FSU ajoute que cela donne « *l'image caricaturale d'une enseignante incapable d'intéresser ses élèves aux contenus enseignés et totalement indifférente à une situation de violence à l'égard d'un élève, cette vidéo discrédite les enseignants* ».

Or en dévoilant la vidéo, le ministère a joint un texte de présentation dans lequel on retrouve cette annotation : « *l'enseignante se rend compte que Baptiste est perdu et l'interpelle avec bienveillance pour lui signaler son manque d'attention, un premier signal pour repérer le harcèlement* ». On constate donc que lors de la création de cette vidéo, le comportement du professeur qui paraît être une caricature pour certains, n'a pas été interprétée de la même manière pour d'autres. Si le ministère la voit « *bienveillante* », le Sgen-CFDT la dénonce comme « *hurlant sur ses élèves* » et étant elle-même « *harcelante et blessante* ».

¹⁷ Termes exclus pour la réalisation du nuage de mots : « aussi, sont, un, et, ne pas, comme, à, être, n'été, que, peut, pour, pouvoir, pourrait, a, fait, n'a, non, en, bas, par, exemple, pour, d'arrivent, est, obtenu, avait, eu, ont, n'ont, faire, il, lui, le, sien, comment, cependant, je, c'est-à-dire, suis, j'ai, si, dans, n'est, cela, son, me, mien, devoir, mon, aucun, de, sur, ou, notre, nôtre, elle, ainsi, tel-que, lequel, c'est, leur, eux, alors, là, il-y-a, ceux-ci, cet, ceux-là, ainsi, trop, en haut, nous, très, étaient, n'était, sommes, plus, toute, dernière, l'égard, bons, lors, tout, quelques, l'occurrence, avons, quand, où, cette, l'ont, laissant, auquel, autre, l'on, effet, elle-même, donc, déjà, au, aux, une, dû, du, se, la, les, ici, d'un, été, qu'il, qu'elle, d'une, des, ces, ses, leurs, encore, grande, cas, leur, sa, enfin, afin, car, doit, mais, auprès, entre, qui, pourquoi, avec ».

Le Sgen-CFDT regrette également le fait que dans cette vidéo, le seul recours possible soit celui d'une main tendue d'un camarade et non pas la bienveillance d'un adulte qui pourtant sont formés et habitués à régler « *les conflits de toutes natures* ».

Nous pouvons également constater qu'outre par le biais des syndicats, des membres de la sphère éducative se sont personnellement épanchés dans les médias sur cette polémique. En effet, la professeure de lettres, Françoise Cahen a publié sur son blog une lettre ouverte qui parmi tant d'autres est le reflet d'une certaine incompréhension de la part de professionnels de l'éducation : « *la leçon de ce clip, destinée à la population : si vos enfants se font harceler en milieu scolaire, c'est bien sûr à cause de leur maîtresse, cette débile mentale qui ignore ses élèves, et même qui contribue activement à leur harcèlement* ».

Parallèlement, un syndicat, le SE-UNSA, a tenté le 4 novembre 2015 de réaliser un décryptage de l'émoi suscité par la création de cette vidéo. D'après celui-ci, si la vidéo avait été produite avec la collaboration d'enseignants « *la représentation de l'enseignante aurait sans doute été plus nuancée : elle n'aurait pas crié, elle n'aurait pas tourné en permanence le dos à la classe* ». Cependant le syndicat ajoute qu'il ne faut pas demander le retrait de cet outil mais plutôt l'utiliser en tant qu'objet de débat en classe et non pas comme « *l'unique outil de lancement d'une campagne nationale* ».

En effet le syndicat soulève le fait que cette vidéo mette en exergue ce que peuvent « percevoir des enfants, en situation de harcelé comme de harceleur ». L'idée principale est donc de montrer aux élèves « *qu'ils ont un rôle essentiel à jouer dans le refus des situations de harcèlement et d'exclusion* » notamment en rompant la loi du silence. Contrairement aux autres syndicats, le SE-UNSA conseille donc de prendre cette vidéo au regard des élèves et non pas à travers celui des professeurs.

2. La réponse des instigateurs de la vidéo face aux critiques

a. Quand la coproductrice défend sa vidéo

Le 3 novembre 2015, la coproductrice du film, Mélissa Theuriau, a pris la parole sur l'antenne d'*Europe 1* pour défendre la vidéo¹⁸.

¹⁸ Propos recueillis sur le site internet d'Europe 1 : <http://www.europe1.fr/societe/harcelement-a-lecole-melissa-theuriau-apres-la-colere-des-profs-2541055> [consulté en février 2016].

Dans cet interview elle souligne le fait qu'elle ne voulait pas « *d'un clip qui s'adresse aux adultes, aux professeurs auquel cas [elle aurait] pu mettre en scène des professionnels [...] parfaitement alertes et réactifs* ». Elle ajoute que « *si tous les instituteurs étaient alertes et réactifs à cette problématique de l'isolement, on n'aurait pas besoin de former, de détecter le harcèlement, on n'aurait pas 700 000 enfants par an en souffrance* ». Ainsi dans ces propos, la journaliste ne contredit donc pas directement les dires des syndicats qui dénoncent une vidéo qui dénoncerait l'incompétence des professeurs dans la résolution des problèmes mais elle nuance en appuyant sur le fait que ces derniers ne puissent être omnipotents face au harcèlement.

Quand les syndicats insistent sur le fait que l'on ne perçoive pas dans la vidéo l'importance de du rôle de médiateur des professeurs dans les problèmes scolaires, Mélissa Theuriau renchérit : « *on n'aurait pas non plus des situations de drames et de suicide qui peuvent arriver aussi parce qu'on n'arrive pas à parler aux adultes de cette solitude et de ce sentiment d'injustice* ». Une autre idée est défendue par Mélissa Theuriau ; en effet dans ce très court-métrage la réalisatrice n'a pas la prétention de décrire une journée entière de cours mais bien un instant de classe : « *je montre une institutrice qui a le dos tourné, comme tous les professeurs et les instituteurs qui font un cours à des enfants, et qui ne voit pas dans son dos une situation d'isolement, une petite situation qui est en train de s'installer et qui arrive tous les jours dans toutes les salles de classe de ce pays et des autres pays.* ».

b. La réponse de la ministre de l'Éducation Nationale

Le ministère de l'éducation qui assure ne pas avoir dépensé un centime pour la création de cette vidéo à lui aussi défendu sa campagne, et ce auprès de l'AFP : « *Dans la plupart des cas, les enfants n'en parlent pas aux adultes [...] les faits se déroulent lorsque ceux-ci ont le dos tourné* ». Il ajoute : « *nous ne pouvons que regretter que certains enseignants puissent se sentir blessés. Un clip d'une minute ne peut pas résumer la complexité de ce phénomène ni le rôle de chacun des acteurs* »¹⁹. Enfin, le ministère ajoute que Mélissa Theuriau a testé cette vidéo auprès d'élèves et que « *le message a été très bien compris : les victimes reconnaissent leur souffrance et les témoins ressentent de l'empathie et veulent aider leur camarade* ».

¹⁹ Propos recueillis sur le site internet du Figaro : <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2015/11/02/01016-20151102ARTFIG00169-harcelement-une-video-ministerielle-suscite-la-colere-des-profs.php> [consulté en février 2016].

La ministre Najat Vallaud-Belkacem, interrogée par *Metronews* le 3 novembre 2015²⁰ ajoute « *Que ressent un enfant victime de harcèlement ? Qu'il est entouré de gens qui l'aident, à son écoute et compréhensifs ? Pas du tout : il ressent la solitude, l'injustice, le fait de ne pas pouvoir en parler aux adultes. C'est exactement ce que raconte ce clip* ». Pour elle la vidéo est « *saine* » et « *si cette image d'une enseignante qui ne voit pas ce qui se passe dans son dos les a interpellés, ça veut dire qu'ils aimeraient [...] savoir mieux réagir que dans cette fiction. Eh bien tant mieux, car c'est précisément à cela qu'aspire la formation que l'on prévoit* ». Pour conclure, la ministre souligne qu'il ne faut « *jeter la pierre à quiconque* » et que « *la caractéristique pernicieuse du harcèlement, c'est justement qu'il se fait toujours derrière le dos des adultes* ». Ainsi c'est pour cela que le ministère a choisi de s'adresser aux élèves en faisant s'élever leur « *seuil d'intolérance au harcèlement* ».

²⁰ Propos recueillis sur le site internet de Metronews : <http://www.metronews.fr/info/harcelement-scolaire-la-reponse-de-najat-vallaud-belkacem-aux-professeurs-agaces-par-le-clip-de-melissa-theuriau/moke!svzrlkMSOJiCc/> [consulté en février 2016].

Problématisation et hypothèses

Les apports théoriques et scientifiques nous ont permis de constater qu'il était nécessaire et fructueux dans l'endigement du harcèlement scolaire, de confronter les élèves à des opérations préventives telle que celle instaurée par le ministère de l'éducation et présentée précédemment. Or, au travers de cette revue de presse nous avons donc pu constater que la vidéo ne fut pas prise sous le même angle par les différents protagonistes : des professeurs se sentant stigmatisés et un ministère réfutant cette vision passéiste et affirmant représenter un instant de vie en classe et non une généralité.

De par cette confrontation des deux points de vue, on constate la difficulté éprouvée par le Ministère à appréhender ce phénomène de violence tout en évitant la stigmatisation et en parvenant à se faire comprendre de tous : aussi bien par les parents, mais aussi les élèves qu'ils soient témoins, victimes ou agresseurs, et également par leurs professeurs.

Cependant, une fois ce constat fait, qu'en est-il des élèves ? Nous pouvons alors nous demander si aux yeux des collégiens cette vidéo, pensée comme un outil pédagogique malgré le tollé médiatique et syndical, a un réel intérêt et effet en classe dans la sensibilisation et l'action contre le harcèlement scolaire. En d'autres termes, peut-on dire que ce court-métrage est un outil efficace de prévention contre le harcèlement scolaire et qu'il permet ainsi d'en réduire le nombre de victimes potentielles ?

Dès lors nous pouvons émettre plusieurs hypothèses. Premièrement l'aspect caricatural de cette vidéo qui choque globalement le corps enseignant peut ne pas être perçu par les élèves. Les acteurs ne sont peut-être pas vus comme aussi stigmatisant par les collégiens qu'ils ne le paraissaient aux yeux des adultes.

De plus nous pouvons imaginer que cet outil permet une large diffusion des moyens mis en place par l'Etat pour réduire le harcèlement scolaire mais également pour le solutionner. Ainsi ce serait à la fois un outil de prévention mais aussi, et surtout, un outil de sensibilisation puisqu'il informerait les élèves et susciterait leur curiosité sur ce violent phénomène.

Troisièmement nous pouvons soumettre l'hypothèse que cette vidéo opère un déclic dans l'esprit des adolescents et leur permet de prendre conscience qu'ils doivent briser le silence et ainsi lever le tabou qui rôde autour du harcèlement scolaire.

II- **Expérimentation** : Quel est l'intérêt de réaliser une double procédure ?

Afin d'outre passer les différends entre les professeurs et l'institution, il nous a paru nécessaire de soumettre l'outil visé par ces critiques aux premiers concernés : des élèves de sixièmes. Ainsi en menant cette expérimentation a bien, nous allons pouvoir confirmer ou bien au contraire infirmer nos hypothèses initiales.

A. L'établissement étudié

1. **L'établissement : règlement et projet d'établissement**

L'expérimentation a pu être effectuée au sein de l'établissement où le stage filé de Master2 a été réalisé. Ce collège est composé d'un peu plus de 400 élèves et fait partie d'un programme de Réseau d'Education Prioritaire (REP).

En ce qui concerne le harcèlement scolaire, on peut souligner que dans le règlement intérieur du collège il n'y a pas de mention spécifique à cette violence comme il y en a dans le préambule du règlement de certains établissements. Cependant on peut voir apparaître de manière sous-jacente la notion de harcèlement scolaire dans certains devoirs et droits de l'élève. Il est notamment stipulé que les collégiens « [ont] *le droit au respect de [leur] personne dans ce qu'elle a de semblable et de différent des autres* ». De la même façon, ils ont le « *devoir de respecter les autres quelles que soient leurs origines [...]* ». De plus dans le préambule de ce règlement, on retrouve en deuxième item, après le « *respect de la laïcité* », « *le devoir de tolérance et de respect dans sa personne et ses convictions* ». Ainsi dès leur arrivée dans l'établissement, les élèves en signant le règlement, sont informés de la protection des pairs faite par le collège mais également des risques encourus par les individus harceleurs : comme pour toute infraction au règlement intérieur, les harceleurs risquent des sanctions fermes.

Par ailleurs nous nous sommes penchées sur le projet d'établissement 2012-2017, or il s'avère que celui-ci vise trois axes fondamentaux : « *aider les moins bons et permettre aux meilleurs de trouver leur place* », « *développement culturel et sportif et valorisation des langues étrangères* », « *inscription du Collège dans son territoire* ».

On peut donc constater que ce document administratif, qui a pour but d'exprimer la politique éducative et les choix pédagogiques du collège, ne traite pas des questions de violence, de tolérance, de discrimination ; questions sous-jacente du harcèlement scolaire. Bien entendu cela n'empêche pas l'équipe enseignante accompagnée du CESC de l'établissement, de mener des séances de sensibilisation et de prévention contre le harcèlement scolaire.

2. Les sensibilisations qui ont eu lieu au sein des classes sondées lors de l'année scolaire 2015-2016

Au début de l'année scolaire 2015-2016, les élèves de sixièmes que nous avons choisis pour la réalisation de l'expérimentation ont participé lors d'une séance d'ATPE à une sensibilisation sur le harcèlement scolaire à laquelle nous avons pu assister.

Les deux professeurs encadrant cette séance ont choisi de réaliser, pour aborder le thème du harcèlement avec les élèves, une activité proposée par le Ministère de l'Education Nationale dans un feuillet créé à l'occasion de la campagne de 2015 « *Non au harcèlement* » et intitulé *Cahier d'activités : Primaire - Outils et séquences pédagogiques pour lutter contre le harcèlement à l'École*. Il fut question dans un premier temps de leur diffuser une vidéo de mise en situation décrivant différents cas de harcèlement scolaire. Cette vidéo d'une durée de 4min36 et lauréate du concours du Ministère en 2014-2015 pour l'Académie de Bordeaux, a été réalisée par des collégiens de l'établissement Saint Joseph à Capbreton et est intitulée « *C'était pour rire* »²¹.

Grâce à la mise en scène de cinq cas²², on pouvait observer des violences subies dans divers lieux : la cour, le couloir, la classe ; mais également diverses formes de violence : les mots, les coups, l'isolement ; et enfin pour des raisons variées : le physique, le sexe, les traits de caractère...

A la fin du court-métrage on pouvait lire le slogan « *Victime, tu n'es plus seule, parles-en à ton professeur ou appelle le 119*²³ ». En conclusion, cette première partie de la séance balayait de manière non exhaustive des situations auxquelles les élèves peuvent être confrontés au quotidien et leur apportait des pistes de résolution.

²¹ Disponible sur YouTube : <https://www.youtube.com/watch?v=m4Cg0DDStSU> [consulté en avril 2016].

²² 1er cas « T'es bête », 2e cas « T'es débile ! », 3e cas « T'es moche ! », 4e cas « T'es nul ! », 5e cas « Tu vaux rien ! », scène finale « C'était pour rire ! ».

²³ Il a été nécessaire de préciser aux enfants que l'actuel numéro est désormais le 3020.

Ensuite, par groupe de quatre, les sixièmes devaient analyser un cas présent dans la vidéo. Ainsi ils finissaient par soulever les caractéristiques de la victime, celles du ou des agresseurs et enfin imaginer les sentiments que pouvaient ressentir les protagonistes pour ensuite définir un moyen de résolution du problème.

Dans un troisième temps, les élèves ont pu échanger quelques minutes sur leurs propres vécus ou bien sur ce qu'ils avaient pu voir au collège mais avec pour seule obligation de ne pas citer de prénoms pour ne pas propager des rumeurs et ainsi participer à la diffusion et la perpétuation du harcèlement. Les professeurs encadrant cette séance d'ATPE ont précisé à de nombreuses reprises qu'ils étaient à l'écoute de ceux qui le souhaitaient à la fin de la séance mais que les collégiens pouvaient également s'adresser à d'autres adultes de l'établissement comme, entre autres, l'infirmière ou bien la psychologue scolaire.

Pour terminer, les élèves ont dû répondre au quizz « *Que sais-tu du harcèlement ?* » réalisé par le Ministère de l'Éducation Nationale et composé de dix questions à choix multiples portant sur le harcèlement, ses causes, ses conséquences, mais également sur le cyberharcèlement et la réaction à adopter en tant que témoin. Il s'est avéré que les élèves connaissaient déjà ce phénomène de violence et étaient en mesure de définir correctement les termes et de citer des exemples. Cependant on peut s'interroger sur la forme de l'outil proposé car il a fallu expliquer de nombreux termes présents dans les questions et que les élèves ne comprenaient pas. Nous pouvons ajouter que par manque de temps, les élèves n'ont pas eu par la suite de retour sur ces quizz.

B. Justification de la méthode

Suite à cette brève présentation du contexte de l'expérimentation on constate donc que les élèves ciblés par cette procédure de recherche avaient donc, avant le démarrage de celle-ci, entendu parler du harcèlement scolaire. Ainsi, afin de tester l'utilité de la campagne de sensibilisation du Ministère sur ces élèves de sixième comme le vise notre recherche, nous avons envisagé une double procédure.

Dans un premier temps, celle du visionnage de la vidéo en groupe classe le 22 janvier 2016, sans débat ni échanges, suivi de la distribution d'un questionnaire aux élèves.

Puis dans un second temps, un bref entretien fut effectué le 11 mars 2016, soit un mois et demi après la réalisation des questionnaires, avec un groupe mixte et homogène de sept sixièmes : trois filles et quatre garçons.

1. Pourquoi avoir choisi cette double procédure et quelles furent les précautions à prendre ?

Le fait de choisir la méthode du questionnaire en tant que procédure de recherche permettait d'espérer obtenir, grâce à l'anonymat, des réponses plus sincères et moins influencées. Cependant il fallait prendre conscience des écueils à éviter. Jean-Marie Van der Maren, directeur de recherches à l'université de Montréal et auteur de *Méthodes de recherche pour l'éducation* en 1996 et réédité en 2004, souligne que l'inconvénient majeur du questionnaire est « *que les consignes doivent être très claires [et] sans ambiguïtés* » (Van der Maren, 2004, p.329). Ainsi il était fondamental de se mettre à la place d'un élève de 12 ans en rédigeant les items, c'est pourquoi nous avons dû procéder plusieurs fois à des reformulations.

Contrairement au questionnaire l'entretien permettait « *d'ajuster directement la séquence des questions en fonction des réponses fournies* » (Van der Maren, 2004, p.330). De ce fait il est possible de relancer la personne sondée et d'obtenir des précisions sur les informations obtenues mais également de garder l'attention de celle-ci. Jean-Marie Van der Maren précise également que cette procédure permet à l'intervieweur « *d'adapter [son] vocabulaire et [sa] syntaxe* », mais également de reformuler certaines questions incomprises. Nous avons décidé de réaliser un entretien collectif car, comme le souligne Florence Haegel dans son article « *Réflexion sur les usages de l'entretien collectif* » de 2005, dans ce type de procédure, « *l'intérêt [...] est de saisir les prises de positions en interaction les unes avec les autres [...] [et] permet à la fois l'analyse des significations partagées et du désaccord* ».

On peut de cette façon « *analyser ce qui est partagé et ce qui ne l'est pas* » et donc mêler l'individuel et le collectif (Haegel, 2005, p.23-27). De plus, nous avons choisi d'employer une double méthode pour tenter de saisir une évolution de la pensée des élèves sondés. En effet ces procédures mises bout à bout permettaient à la fois de questionner les élèves sur ce qu'ils comprenaient de la vidéo et ainsi de confronter leurs avis aux positions des syndicats et à celle du Ministère de l'Éducation Nationale ; mais également de percevoir si cette campagne avait une résonance particulière dans l'esprit des élèves sondés à plus long terme.

Il serait évidemment intéressant de pouvoir interroger ces mêmes élèves plus loin dans leur parcours scolaire pour ainsi tenter d'appréhender si la campagne a eu des répercussions tout au long de leur évolution scolaire ou bien si celle-ci s'est noyée dans le flot d'informations transmises au fil des années.

2. Pourquoi les sixièmes ?

D'après l'enquête de Jean-Pierre Bellon et Bertrand Gardette réalisée auprès de 3 500 élèves, 9,4% des élèves de sixième se disent être « *régulièrement victimes* » contre 8,8% des cinquièmes, 7,2% des 4^e et 5,6% des troisièmes (Bellon & Gardette, 2010, p.46). Ainsi plus l'on monte dans le cursus scolaire, plus le taux d'élèves harcelés diminue. Cependant « [le nombre d'] *agresseurs s'accroît pratiquement dans les mêmes proportions au cours de la même période* » ce qui montre que les victimes, plus jeunes, sont généralement visées et menacées par des agresseurs plus âgés. Pour appuyer cette généralisation de la violence à l'encontre des plus jeunes il est important de rappeler la disproportion des forces qui est caractéristique dans le harcèlement.

D'après cela, il apparaît nécessaire de sensibiliser les sixièmes à cette violence qu'est le harcèlement scolaire, ne serait-ce que pour les informer sur ce phénomène afin qu'ils se rendent compte, dans le cas où ils seraient victimes, que ce n'est pas quelque chose d'anodin et de normal et qu'il est fondamental qu'ils osent l'évoquer avec un adulte. De même, prévenir les sixièmes est aussi un outil nécessaire pour que dans leur parcours scolaire futur ils ne reproduisent pas ce système contre leurs pairs mais que bien au contraire ils se posent en garants de la protection de leurs camarades en véhiculant par eux-mêmes une prévention contre les risques encourus, induite au sein du groupe de pairs : ainsi on retrouve ces notions de médiation et de remédiation entre pairs qui s'avèrent efficaces pour endiguer le harcèlement scolaire dans les pays européens.

De plus, comme il est recommandé par le Ministère de l'Education Nationale (*Le harcèlement entre élèves*, 2012, p.31), il est important de sensibiliser les élèves des « *classes entrantes* » du secondaire : la classe de sixième et celle de seconde. En effet, la sixième étant la classe d'arrivée au collège, les jeunes adolescents ont besoin de repères, d'encadrement et d'écoute. Il semble donc nécessaire de sensibiliser et prévenir en classe de sixième afin d'instaurer sur du long terme une atmosphère scolaire positive et renforcer de cette manière un sentiment de sécurité à l'Ecole.

Pour finir on peut ajouter que sensibiliser les sixièmes au harcèlement entre dans les nouveaux programmes d'éducation morale et civique à la thématique « *Vivre ensemble au collège* » et donc dans la compétence « *Sensibilité : soi et les autres* » et permet ainsi de traiter les objectifs d'enseignement que sont le respect des autres et la tolérance.

C. Description de la double procédure

1. La création du questionnaire

Pour des raisons purement pratiques, le questionnaire ([Annexe 4](#)) devait être diffusé auprès des élèves des deux classes de sixièmes suivies en stage. Afin d'en créer un plus adéquat possible, il a fallu dans un premier temps déterminer les objectifs principaux visés par cette recherche, autrement dit, les hypothèses à vérifier.

Comme le précise Florence Haegel, il est nécessaire avant la réalisation du questionnaire d'avoir en tête que « *l'on ne pose pas aux enquêtés les questions que l'on se pose en tant que chercheur ; [...] [mais] les questions qui livreront [...] les indicateurs dont on a besoin pour valider (ou non) les hypothèses* » (Haegel, 2005, p.23-27). Ainsi le questionnaire devait nous permettre d'interroger les élèves sur l'hypothèse de l'utilité de cette vidéo mais également sur son effet par le biais de leur compréhension de la vidéo, sur la perception de son réalisme ou irréalisme et enfin leur sensibilité vis-à-vis du sujet traité et l'impact que cette campagne avait sur eux. Nous avons donc, suite au visionnage répété de la vidéo, soulevé plusieurs questions qui amenaient à répondre aux hypothèses et qui étaient ensuite répertoriées dans chacun des grands objectifs. Après avoir balayé tous les aspects traités dans la vidéo, le questionnaire a été divisé en deux parties : une première, « *ce que je pense de la vidéo* » regroupant des items sur ce que les élèves ont vu et perçu, et une seconde intitulée : « *ce que j'ai vécu* » avec des questions sur leur position de potentiels témoins, victimes ou agresseurs. Ainsi nous partons bien de la réception et l'assimilation de la vidéo à sa perception en terminant par son incidence sur les élèves et l'écho qu'elle renvoie à leur vécu.

Le questionnaire fut clôt par un item sur l'identité des sondés ; l'intérêt de mettre cette question à la toute fin est d'empêcher les élèves de se cantonner à des réponses dépendant de ce qu'ils sont c'est-à-dire répondre de la manière qui leur semblerait la plus conforme d'après leur âge ou leur sexe. D'un point de vue technique, lors de la création du questionnaire nous avons choisi une police particulière : *Opendyslexic*, police élaborée dans l'optique d'être lue plus facilement par les élèves dyslexiques et ainsi permettant une lisibilité du questionnaire étendue à une plus grande majorité d'élèves dans l'hypothèse où certains élèves rencontreraient des difficultés de lecture ou de déchiffrement.

2. La préparation de l'entretien collectif

Il a fallu dans un premier temps définir les critères de sélection du groupe interrogé car cela détermine la fiabilité l'efficacité de l'entretien. Florence Haegel précise dans son article (Haegel, 2005, p.23-27) qu'il est recommandé de réaliser un groupe de cinq à dix personnes maximum pour éviter un manque d'animation du débat dans un plus petit groupe ou au contraire un risque d'apparition de « *discussions fractionnées* » avec un plus grand effectif.

Elle ajoute que le choix de participants repose sur « *le degré d'interconnaissance et d'homogénéité sociale des personnes sélectionnées* ». En effet, dans un contexte d'interconnaissance, les sondés parlent plus aisément et de ce fait la discussion « *revêt [...] un caractère plus proche de la réalité de la vie quotidienne* ». De plus il n'y avait là pas le risque d'une familiarité trop proche entre les participants où la discussion pourrait être implicite comme le prévient Florence Haegel, puisque nous étions dans le contexte de camarades de classe et non pas de membres d'une même famille.

Une fois les modalités définies : un groupe mixte de sept sixièmes, il a fallu créer un outil pour l'entretien qui ne consistait pas en un questionnaire oral mais plutôt en un guide permettant de relancer la discussion ([Annexe 8](#)) et d'aborder tous les points voulus ainsi : « *l'élaboration du guide d'entretien exige donc de s'interroger au préalable sur le fil directeur que l'on veut donner à la discussion* » (Haegel, 2005, p.23-27). De ce fait nous avons divisé cet outil en trois temps pour partir du plus général au plus précis : la première partie se concentre sur la thématique de la vidéo, la seconde sur les protagonistes de celle-ci et enfin la dernière partie sur ce qui découle du visionnage de la vidéo. A l'intérieur des parties nous avons également gradué les questions allant des informations les plus générales au plus précises.

3. En classe : le déroulement de la double procédure

a. Déroulé de la procédure accompagnant le questionnaire

Une fois les outils de cette double procédure fixés et suite à l'accord de la tutrice de stage, l'expérimentation a pu être amorcée. La distribution du questionnaire a donc eu lieu dans les deux classes de sixième le 22 janvier 2016 sur le temps d'une heure d'histoire géographique.

Pour amener la vidéo aux élèves, nous avons choisi de ne pas introduire sa thématique. L'expérimentation a été présentée aux élèves comme : « *le visionnage d'une vidéo sur laquelle je travaille et aimerais recueillir vos avis et vos impressions* ».

Ainsi les élèves n'étaient ni brigüés par une obligation d'exécution qui peut bloquer certains élèves ; ni conditionnés par la thématique de la vidéo qui n'était donc pas énoncée. De ce fait, chaque élève pouvait transmettre au travers du questionnaire ses propres représentations et perceptions de la mise en situation proposée.

La vidéo fut suivie avec attention par les deux classes de sixièmes bien qu'elles ne soient pas de niveau scolaire similaire. Les visages des élèves semblaient fermés et aucun d'entre eux ne riait ou bien ne se moquait dans la situation dans laquelle est l'acteur principal du court-métrage. Nous avons directement transmis aux élèves le questionnaire ce qui nous a permis d'éviter les échanges entre eux sur ce qu'ils venaient de voir, sur leurs représentations et leurs impressions.

Il a bien été précisé que la tâche devait être réalisée seul et qu'il n'y avait pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Une fois ceci dit, les élèves se sont mis avec entrain, pour la majorité, au travail. Quelques questions ont été posées : « *Doit-on faire des phrases ?* », « *est-ce que c'est grave si on fait des fautes d'orthographe ?* ». Mais le contenu en lui-même ne semblait pas poser de problèmes aux élèves.

Après une vingtaine de minutes avec chaque groupe classe nous avons pu récupérer la totalité des 48 questionnaires. Nous pouvons également constater d'un point de vue d'observation que suite à ce visionnage et la réalisation du questionnaire, les élèves parlaient entre eux à la fin de l'heure de cours de situations similaires qu'ils avaient vues ou vécues. On peut donc constater que la vidéo, sans degré de guidage de la part d'un adulte et sans remédiation à l'aide d'un débat, produisait déjà à elle seule un déliement des langues des collégiens.

b. Le déroulement de l'entretien

L'entretien a eu lieu le 11 mars 2016 en salle de classe lors d'une séance d'Accompagnement Personnalisée car cela nous permettait de ne pas empiéter sur un cours précis et nous donnait également l'opportunité de retrouver des élèves des deux classes grâce au décloisonnement prévu durant cette heure. Un groupe mixte a été réalisé par la tutrice de stage elle-même en charge de la séance d'AP pour participer « *à un atelier avec Mme Créach* ».

Là encore le sujet abordé durant l'entretien ne leur avait pas été présenté pour éviter tout conditionnement involontaire de notre part. Pour des raisons matérielles et des questions de responsabilité nous ne pouvions nous isoler totalement des autres élèves de la classe et de leur professeur. Nous étions donc dans une partie de la salle de cours, éloignés des autres élèves qui étaient attelés à d'autres activités.

Le principe de l'entretien leur a ensuite été présenté : le sujet, sa durée et tout particulièrement l'anonymat de leurs réponses durant l'enregistrement vocal. Chaque élève a validé sa participation et nous avons pu démarrer l'entretien.

Nous avons rencontré deux difficultés lors de cet entretien : le premier fut celui du contexte de l'enregistrement, cela n'était en effet pas évident de le réaliser dans une salle de classe, entouré d'élèves afférés à d'autres tâches. Mais les élèves interrogés sont restés concentrés et focalisés sur le sujet que nous traitions. De plus nous n'avons pas été dérangés par d'autres élèves ou un quelconque évènement extérieur.

Il a également été difficile de gérer la parole des élèves sondés car ils s'exprimaient très souvent simultanément ce qui ne paraissait pas gênant lors de l'entretien puisqu'il permettait la mise en place d'un débat animé, mais qui fut plus contraignant lors de la transcription où il était nécessaire de distinguer les prises de parole et les interventions.

Durant l'entrevue, les élèves parlaient librement et argumentaient, au fil du temps qui passait et des questions qui se succédaient, de mieux en mieux leurs réponses. Ils semblaient être aptes à se confier et ravis d'échanger sur cette thématique qui les concernait et les touchait de près.

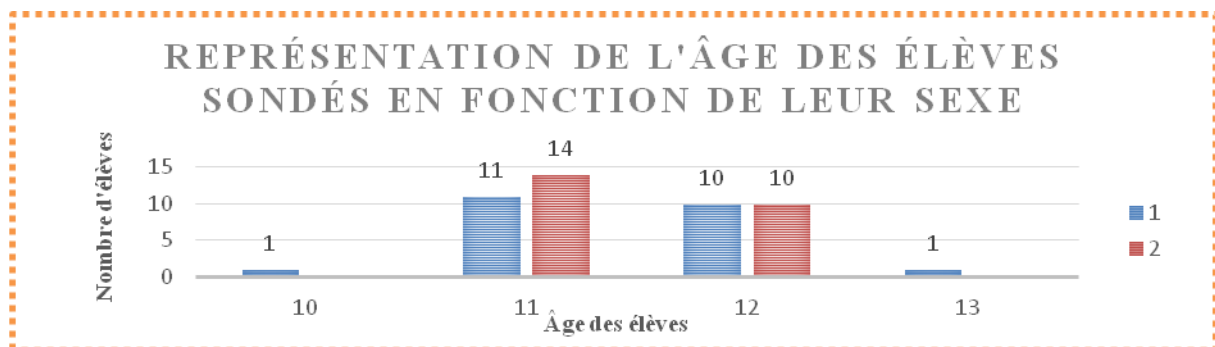


Grâce à cette double procédure nous avons recueilli de nombreuses données importantes pour le traitement de notre question : 48 questionnaires (mais seulement 47 questionnaires ont pu être utilisés) et 10 pages d'entretien une fois celui-ci transcrit ([Annexe 9](#)). Ces données après avoir été organisées, nous permettent d'entre apercevoir d'ors et déjà des premiers résultats : nous pouvons dire avec certitude dans un premier temps que cette vidéo a su capter l'attention des élèves. Mais remporter la concentration des élèves est-ce suffisant pour les sensibiliser à un tel sujet ?

III- Analyse des données : Qu'en est-il de la perception des élèves au sujet de cet outil proposé par le Ministère ?

A. Le questionnaire : une vidéo de sensibilisation qui porte ses fruits ?

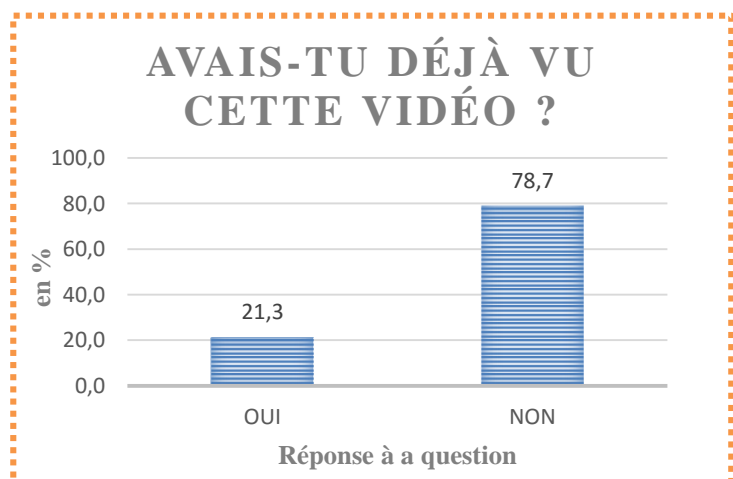
Les 47 questionnaires obtenus (et dont le dépouillement se trouve en Annexes 5, 6 et 7) balayent donc deux classes de sixièmes mixtes comme l'illustre ce graphique, avec des collégiens âgés de 10 à 13 ans :



1. Première approche : la diffusion de cette vidéo et sa compréhension par les élèves

a. Une vidéo et des outils méconnus ?

Après avoir vu cette vidéo les élèves ont donc été soumis dans un premier temps à une série de questions fermées et ouvertes. Le premier item les interrogeait sur la connaissance qu'ils avaient de cette vidéo : il leur a été demandé s'ils l'avaient en l'occurrence, déjà vue et si tel était le cas, dans quel contexte.

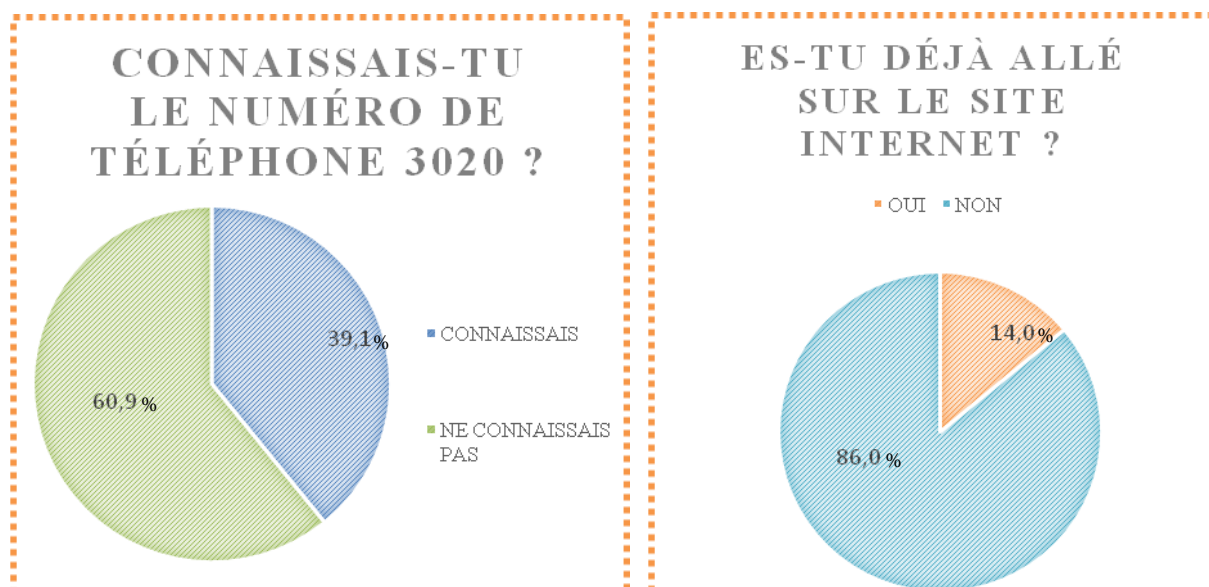


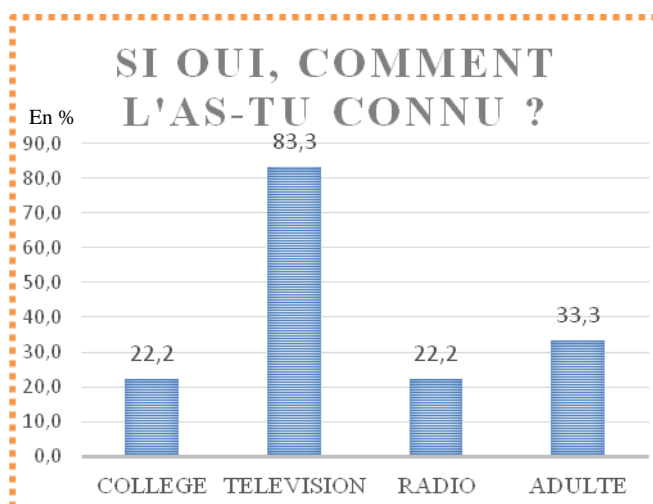
Or il s'avère que sur les 47 élèves sondés le 21 janvier 2016, soit trois mois après la première présentation de la vidéo par Najat Vallaud-Belkacem le 29 octobre 2015, seulement dix collégiens, donc 21,3% des élèves de ces deux classes de sixièmes, déclaraient l'avoir déjà vue.

Nous pouvons donc d'ors et déjà nous questionner sur l'importance de la diffusion de cette campagne vidéo. Pour répondre à ce constat nous pouvons émettre l'hypothèse que ces observations sont dues à un effet médiatique et syndical. En effet suite à la forte médiatisation du tollé de cette vidéo rencontré chez les représentants des professionnels, aussi bien sur internet, que dans la presse, à la radio et la télévision, l'on peut imaginer qu'elle ait freiné la diffusion de cette campagne, mais également au sein même des établissements qui, suite aux messages des syndicats ont plus ou moins boycotté cet outil proposé par le Ministère ou s'en sont tout du moins désintéressés.

Si l'on s'attarde ensuite à ceux qui avaient vu la vidéo auparavant, on constate que 60% d'entre eux l'ont regardée à la télévision et les 40% restant l'ont visionnée en groupe avec un professeur dans le cadre d'une séance d'Accompagnement Personnalisé. Ainsi on remarque l'impact des chaînes télévisuelles du service public dans la diffusion de cette campagne qui, notamment le 5 novembre dernier, ont multiplié les émissions de témoignages et d'analyses sur ce thème et diffusé la vidéo de sensibilisation lors des journaux télévisés. Leur implication est donc un élément majeur dans la prévention contre le harcèlement à l'école.

Enfin, pour ce qui est des outils créés suite à la mise en place de cette campagne, les élèves en ont en majorité méconnaissance : 60,9% d'entre eux ne connaissaient pas le numéro vert 3020 et 86% n'ont jamais emprunté le chemin du site internet dédié aux moyens de prévention du harcèlement scolaire.



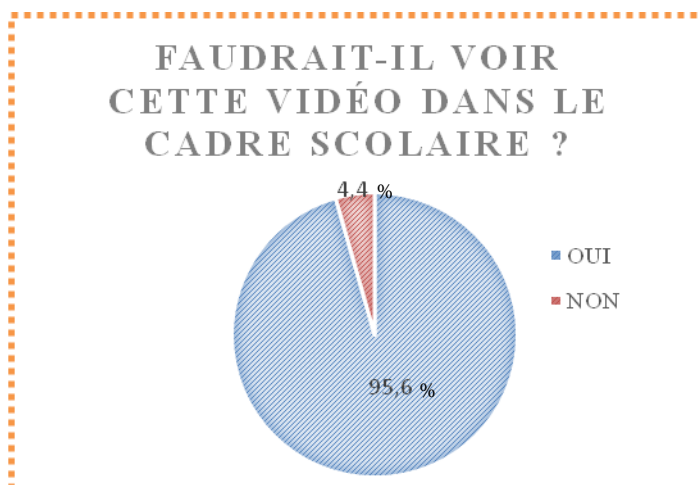


Parmi les 39,1% qui avaient déjà connaissance du numéro de téléphone à composer en cas de harcèlement, la majorité l'ont vu à la télévision, soit 83.3%. Cette dernière observation ne fait que confirmer l'importance de la médiatisation de la campagne via les chaînes télévisées. Le tiers des élèves avoue l'avoir obtenu par un adulte et c'est

à l'unanimité qu'ils mentionnent un ou une animateur(trice) de centre aéré. En effet ces lieux peuvent également être des sites propices à une sensibilisation des enfants et adolescents malgré le fait qu'ils ne touchent qu'une partie du public visé.

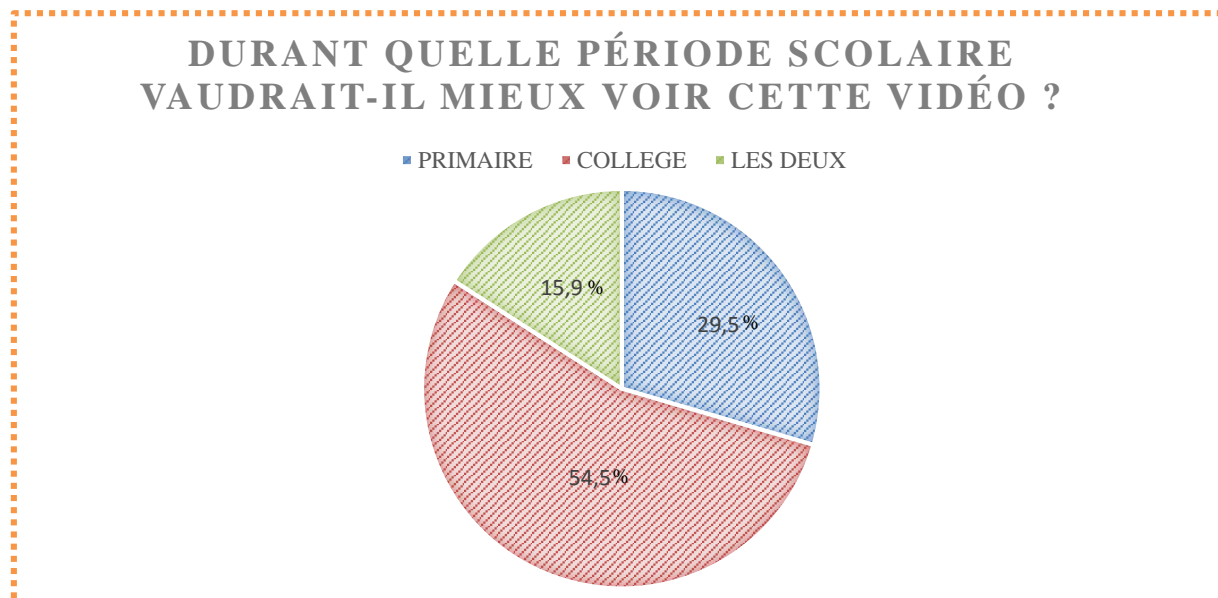
b. Les élèves ont-ils un a priori positif sur la diffusion de cette vidéo en classe ?

Une fois que l'échantillon dans sa globalité a visionné la vidéo, nous avons pu leur demander ce qu'ils pensaient d'une diffusion de celle-ci dans le cadre scolaire. Ainsi, 95,6% estiment qu'il est important de la voir dans le contexte scolaire. En justifiant leur avis positif les élèves ont avancé l'argument que cette vidéo « faisait réfléchir », informait les victimes sur le fait qu'ils doivent en parler mais aussi pouvait empêcher des « élèves que ça fait rire de continuer à harceler ou d'harceler plus tard ». On peut imaginer qu'ils donnent une importance plus sérieuse aux images transmises dans ce contexte. De plus en diffusant le spot dans les établissements, il est certainement plus facile pour eux d'y avoir accès contrairement au cas où il ne serait visible que sur les chaînes d'informations et les salles de cinéma. Ainsi diffuser la vidéo à l'école permet à tous d'être sensibilisé sur ce sujet de manière équitable.



De plus d'autres élèves avancent l'idée que le harcèlement scolaire se déroulant comme son nom l'indique dans les établissements, il est de leur devoir de faire de la prévention sur les dangers du harcèlement scolaire et donc cette vidéo pourrait être propice à un atelier de sensibilisation.

Mais là où la réponse à la question devient plus partagée pour ces sixièmes, c'est lorsqu'on leur demande si cet outil doit être employé à l'école primaire, au collège ou bien dans les deux niveaux. Ainsi, trois élèves sur dix évoquent en premier lieu de prévention aux risques, l'école primaire contre 54,5% pour le collège et seulement 15,9% dans les deux cadres.

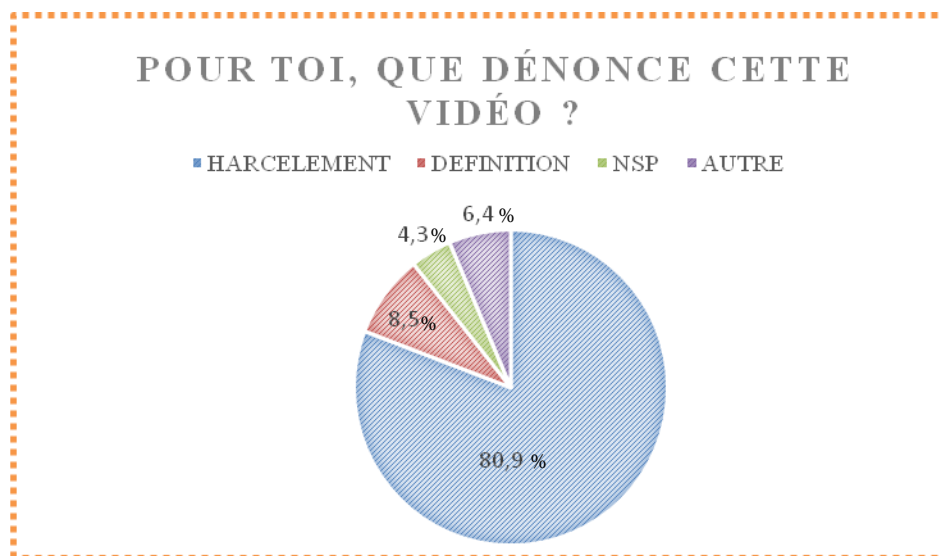


Pour les premiers, ils argumentent leur réponse en évoquant le fait que c'est à l'école primaire que le harcèlement commence. D'autres soulignent que cela permettrait aux sixièmes d'être mieux armés pour le collège puisqu'ils l'auront appris dès le primaire plutôt que de démarrer l'année de sixième par une telle rentrée, chargée de prévention aux risques du harcèlement scolaire, que les élèves imaginent « triste » dans le questionnaire. Ainsi pour ces 30% il vaudrait mieux être prêt dès le primaire à être confronté à ce genre de situation.

Parallèlement la majorité des sixièmes interrogés pensent que la diffusion de cette vidéo devrait se faire en sixième car « elle pourrait choquer les plus jeunes », ou encore « ne pas être comprise par des élèves de primaire ». D'autres estiment être plus matures au collège et ainsi ils prendraient le sujet plus au sérieux contrairement à l'époque où ils étaient en primaire et qu'ils ne cernaient pas la gravité de cette thématique. Enfin, pour d'autres sixièmes il y a d'après eux moins de cas de harcèlement au primaire et il serait donc plus judicieux de sensibiliser les sixièmes qui se retrouvent être les nouveaux de l'établissement et donc les plus sensibles aux risques de harcèlement. Enfin pour ceux qui avaient choisi les deux items, ils avancent l'idée que l'on peut être harcelé dans les deux types d'établissement, que c'est quelque chose de dangereux quel que soit son âge et qu'il vaut donc mieux démarrer la prévention en primaire quitte à la répéter au collège pour ainsi réduire le nombre de victimes potentielles.

c. Une vidéo comprise et perçue différemment entre pairs ?

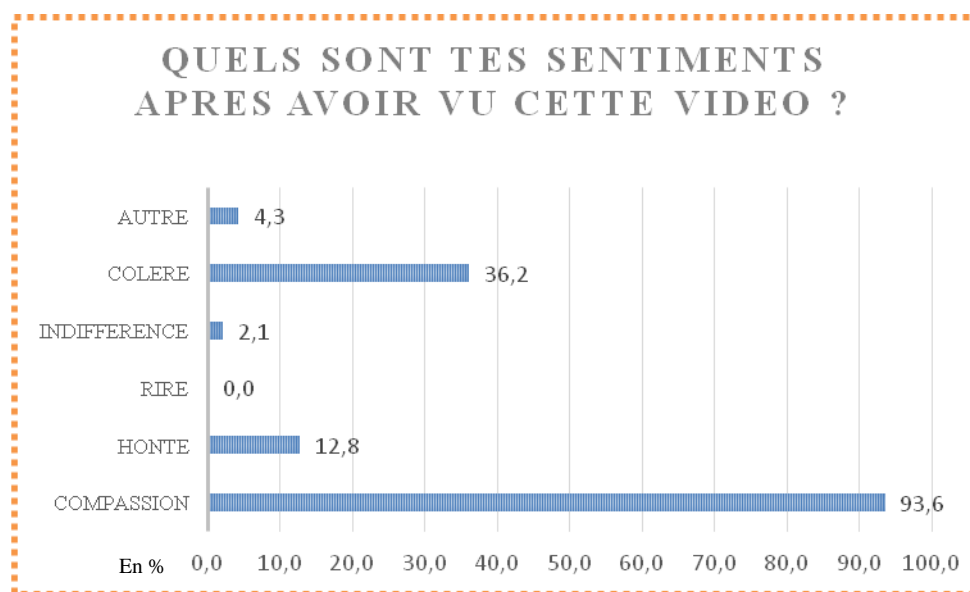
Cependant on peut alors se demander si, lorsqu'ils voient cette vidéo, les enfants perçoivent le message qu'elle véhicule ? Si l'on demande aux sixièmes ce qu'ils ont compris de la vidéo, autrement dit quel est d'après eux le thème de la vidéo, (nous rappelons que le sujet du harcèlement n'a pas été introduit au préalable) les élèves vont à 80,9% évoquer le mot « *harcèlement* » et 8,5% d'entre eux le définiront sans le citer : ils parlent d'un élève critiqué par toute la classe de façon répétée et ce, au quotidien.



On peut ainsi dire que les élèves comprennent en grande partie ce qui se cache comme violence derrière la notion d'harcèlement scolaire. Ce qui fait que 10,7% d'entre eux n'ont pas saisi l'enjeu de cette vidéo. Pour ces derniers, soit ils ne savent pas, soit cette vidéo dénonce « *ce qu'il ne faut pas faire* », mais également des faits de « *méchanceté* ». Dans ce cas, ils effleurent donc la définition du harcèlement scolaire mais ne vont pas jusqu'à employer ce terme soit parce qu'ils ne le connaissent pas, soit parce qu'ils n'ont pas perçu l'aspect récurrent de ces violences subies par la jeune victime. Pour eux ce que vit l'enfant est quelque chose de mal mais également quelque chose d'occasionnel, il n'y a pas là selon eux de preuve d'un phénomène d'harcèlement que l'on pourrait traduire comme une violence répétée et impliquant des forces disproportionnées.

Cependant quand on interroge ces sixièmes sur ce qu'ils ressentent après avoir vu cette vidéo, 93,6% avouent exprimer de la compassion pour la victime et ce, même parmi les élèves qui n'ont pas soulevé le terme « *harcèlement* » ou alors sa définition lors de la question précédente. En effet 100% de ces enfants, qui ne savaient pas ce que dénonçait la vidéo ou bien qui approchaient la définition du harcèlement, ont répondu avoir de la compassion pour la victime.

On peut donc dire que sans connaître cette violence qu'est le harcèlement ou sans savoir encore le repérer, les élèves ressentent tout de même naturellement de l'empathie pour la victime qui subit cette violence. Les deux élèves ayant également coché la réponse « *autre* » parmi les choix proposés on soulevé comme notion celle d'injustice et celle de peur. On peut également constater qu'aucun n'enfant n'a coché la case « *cela m'a fait rire* », cela fait donc bien écho au fait que personne n'ait ri pendant le temps de visionnage de la vidéo.



Pour conclure, nous pouvons donc souligner le fait que ces sixièmes qui n'avaient en grande majorité encore jamais été confrontés à cette vidéo, en ont compris le thème même s'ils n'ont pas toujours été capables de mettre des mots précis dessus. Ce court-métrage a également suscité une émotion commune d'empathie chez ses classes et seulement un garçon sur les 47 élèves sondés a affirmé son indifférence à la situation en cochant la case « *je m'en fiche* ». Nous pouvons donc dire que cette vidéo touche de manière quasi-unanime une partie du public visé, en l'occurrence ici les élèves.

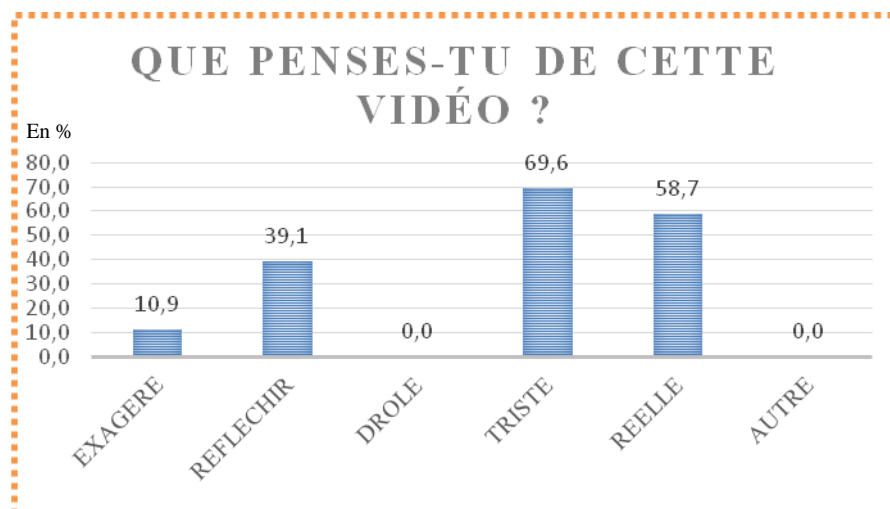
2. Est-ce une vidéo caricaturale selon les sixièmes sondés ?

Mais alors si les enfants comprennent la vidéo et qu'elle les touche émotionnellement parlant, perçoivent-ils ce même aspect caricatural que celui dénoncé par les syndicats ? De quelle manière le réalisme ou non de la vidéo les influence-t-il ?

a. Une scène de classe imaginaire ?

Dans l'article du SE-UNSA, il y est dénoncé une situation irréaliste : « l'élève harcelé est bombardé de projectiles qui restent collés à lui en classe, lorsque la maîtresse se retourne ou lorsqu'il sort dans le couloir, comme s'il portait les stigmates de son agression. Et la maîtresse ne le verrait pas ? Cette situation n'est donc pas réaliste » (SE-UNSA, 04/11/2015).

Mais lorsqu'on leur demande leur avis²⁴, sur les 46 qui ont répondu à cette question, 58,7% ont coché la case « réelle » parmi les autres items proposés et parallèlement 10,9% de ces 46 sixièmes



pensent que c'est une situation exagérée. Pour ces derniers ce qui n'était pas possible était en effet la mise en scène avec ces insultes et objets agrippés à l'élève sans que l'enseignante ne s'aperçoive de rien : « la maitresse aurait pu réagir en voyant Baptiste avec des boulettes de papier ». C'était donc là une analyse très rationnelle comme celle du syndicat.

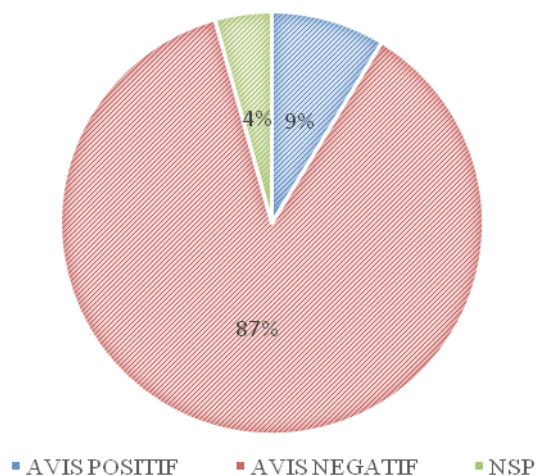
Mais pour ce qui est de la scène de classe en elle-même, aucun enfant n'a relevé un effectif d'élèves irréel ou une désuétude du matériel employé (en l'occurrence ici l'émblématique tableau noir). Pour eux, ils se focalisaient sur le mal-être et l'isolement du petit Baptiste et non la scène de classe dans laquelle se déroulait l'action.

b. Une maitresse pas comme les autres ?

Cependant, les sixièmes sont quasiment unanimes sur la question de l'attitude de la maitresse. En effet, à 87% ils répondent que son comportement est négatif.

²⁴ En ce qui concerne notre étude, pour plus de précisions sur ce point il aurait été profitable et judicieux d'inscrire une question relative seulement à ce point et non l'intégrer dans une question générale sur ce que pensaient les élèves de la vidéo.

QUE PENSES-TU DU COMPORTEMENT DE LA MAITRESSE ?



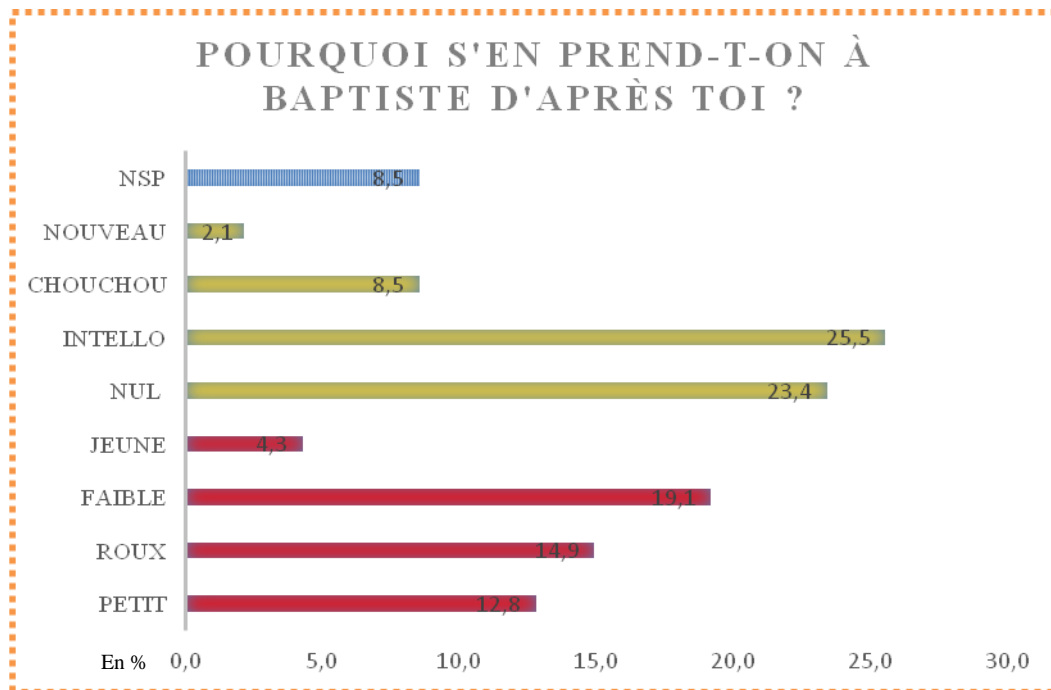
Nombreux sont ceux qui lui reprochent de ne pas faire attention aux élèves de sa classe et notamment à Baptiste : « elle devrait le remarquer », « elle a un comportement irresponsable », « elle devrait voir »... Malgré ce constat, certains élèves paraissent, au vu des commentaires qu'ils ont laissés, en accord avec ce qu'avance Benoît Galand : les situations de harcèlement ne perturbent pas toujours le cours, et les professeurs « qui n'y sont pas sensibilisés » peuvent paraître « détachés » (Galand, 2011).

En effet les sixièmes ayant un avis positif sur le comportement de la maîtresse ont notamment répondu : « son comportement est normal car elle ne sait pas que le garçon est harcelé » ou encore « il est normal car elle ne voit pas la scène ».

On ne peut donc pas déduire des réponses des élèves s'ils trouvent la maîtresse caricaturale ou non, puisque pour la majorité d'entre eux elle se comporte mal et n'est pas assez attentive mais ils ne font pas pour autant de généralités. Aucun d'eux n'avance l'idée que c'est de la faute des professeurs si des enfants sont victimes de harcèlement.

c. Baptiste, l'archétype de la victime de harcèlement ?

Le SE-UNSA dénonce dans cette campagne l'emploi de clichés de l'élève harcelé. D'après le syndicat, le « choix d'un enfant aux cheveux roux est emblématique » car « les personnes à la chevelure rousse sont souvent sujettes à des moqueries ». Or si l'on essaie d'interroger les sixièmes sur les raisons qui, d'après eux, pourraient faire que l'élève en question est harcelé, seul 14,9 % évoquent la question de sa couleur de cheveux. Pour les élèves sondés ce qui est plus fréquemment facteur de harcèlement scolaire est la réussite scolaire. En effet, 25,5% d'entre eux évoquent l'idée que la victime doit être un « intello » et 23,4% avancent l'idée d'un écolier plutôt « nul » pour reprendre leurs mots, autrement dit un élève ayant de grandes difficultés scolaires.

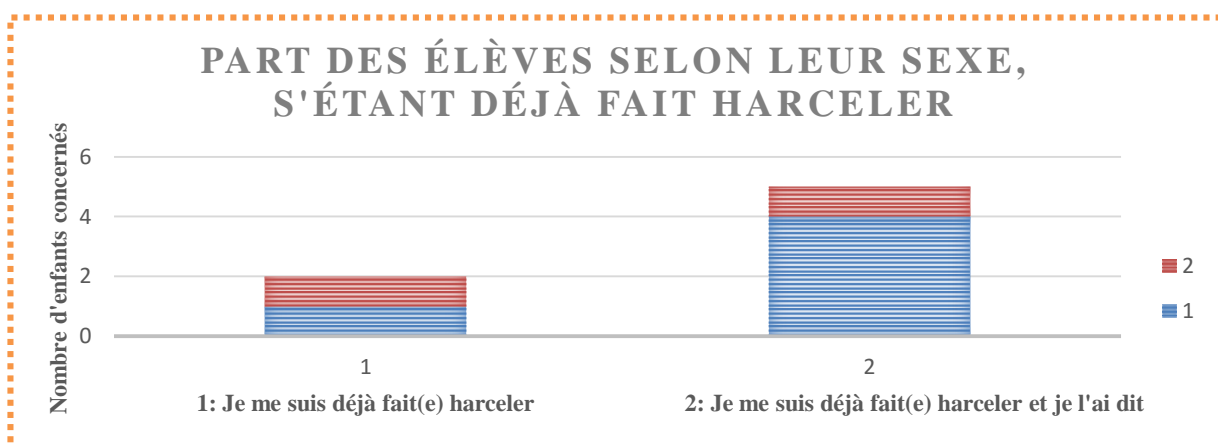


Ainsi c'est d'abord des raisons scolaires et psychiques (en jaune sur le graphique) qui sont avancées en tant qu'explications du harcèlement puis ensuite viennent les arguments physiques (en rouge sur le graphique) et non pas l'inverse. Cela prouve donc bien qu'il n'y a pas de profil type de la victime, comme le précise si justement un élève dans son questionnaire : « être différent est une qualité, même les gens qui harcèlent sont différents alors pourquoi se moquer des autres ? ».

3. Cette vidéo interpelle-t-elle vraiment les sixièmes interrogés ?

a. Qu'est-ce qui fait écho aux vécus des élèves dans cette vidéo ?

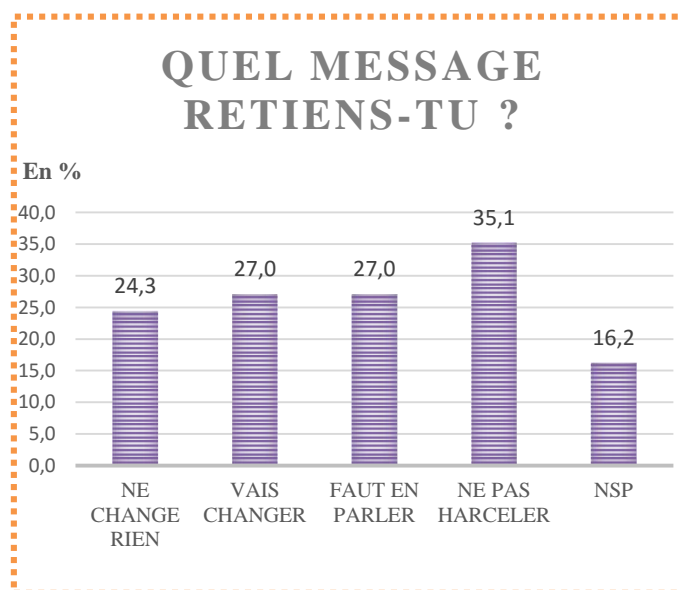
La scène leur paraît donc à divers degrés réaliste mais dans ce cas, fait-elle écho à leur vécu ? Les élèves parviennent-ils à se mettre à la place des protagonistes de la vidéo ?



D'après Jean-Pierre Bellon et Bertrand Gardette, pour ce qui est du sexe des victimes, il est plus fréquent que les garçons le soit mais les garçons représentent également le plus grand nombre d'élèves harceleurs : ainsi 9,2% des garçons se déclarent régulièrement victimes contre 6,6% des filles ; et 12,3% des garçons se disent harceleurs contre 3,7% des collégiennes (Bellon & Gardette, 2010, p.46). Ces constatations sont en effet observables également dans notre expérimentation puisque sur les 47 élèves, sept avouent s'être déjà fait harceler et cinq d'entre eux sont des garçons (en bleu sur le graphique).

Nous pouvons noter que parmi ces sept enfants qui ont été victimes de harcèlement selon eux, deux ne l'ont jamais dit à quelqu'un, un garçon et une fille. De plus cette dernière répond également, au sujet de la question numéro 2 de la partie II, qu'elle a déjà vu quelqu'un se faire harceler mais qu'elle n'a pas réagi. Ce cas particulier illustre parfaitement le tabou qui règne autour des victimes. Cependant à la question « *quel message retiens-tu ?* », cette même enfant écrit « *j'ai retenu que si on est témoin de harcèlement il faut le dire à un adulte* ». Cela nous permet donc de nous interroger sur les effets de la vidéo de prévention sur ce jeune public.

b. Quelles conséquences le court-métrage a-t-il sur ces élèves ?



Le spot de prévention a plusieurs conséquences sur les élèves. D'une part nous pouvons nous interroger sur ce qu'il induit dans le comportement de ces sixièmes. Parmi eux, 24,3% estiment qu'ils ne changeront rien car ils n'étaient déjà pas en position de harceleurs ou bien parce qu'ils aidaient déjà d'autres camarades en tant que témoins. 27 % affirment quant à eux qu'ils vont changer, que ce soit dans

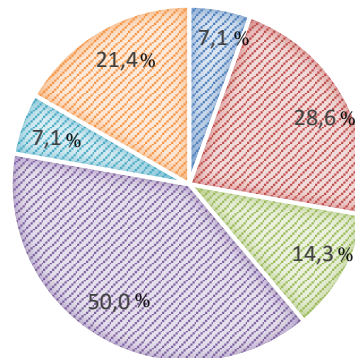
leur comportement en tant que possible agresseur ou témoin.

Pour ce qui est de la morale de la vidéo, 35,1% des enfants sondés retiennent qu'il « *ne faut pas harceler* » ses pairs, ni qui que ce soit d'autre ; 27% ont appris qu'il fallait toujours en parler à un adulte pour se sortir ou bien sortir un ami de cette situation. Cependant 16,2%, ce qui est un nombre important, ne savent pas quoi retenir de cette vidéo. Est-ce dû au format de la question posée ou bien n'ont-ils pas bien cerné les enjeux de ce spot ?

Quand on demande aux élèves s'ils connaissent quelqu'un actuellement dans une situation de harcèlement, 31,8% affirment que c'est le cas contre 68,2%. Ces 31,8% ajoutent à 78,6% l'avoir dit à quelqu'un : principalement à un professeur, puis viennent les parents, un autre membre de la famille et les amis. Cependant 21,4% de ces témoins n'ont rien dit, de plus ces trois élèves ont répondu lors de la question « vas-tu

A QUI L'AS TU DIT ?

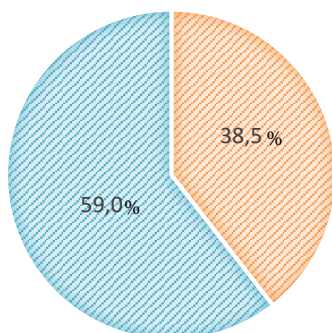
- AMIS
- PARENTS
- FAMILLE
- PROFESSEUR
- COLLEGE
- NE L'AI PAS DIT



changer quelque chose (dans ton comportement) ? » : « Non je ne changerai rien ». Il faut donc pour ces élèves envisager un autre moyen de les sensibiliser à ce sujet.

AS-TU ENVIE D'ALLER CONSULTER CE SITE INTERNET ?

- PAS ENVIE
- ENVIE



Après avoir vu ce petit spot, les élèves estiment à 59 % avoir envie de se rendre sur le site internet créé par le ministère, soit pour en apprendre plus (43,5% des élèves ayant envie de s'y rendre), soit par curiosité pour voir ce qu'il y a à disposition sur le site (52,2%) ou bien, à 56,5 parce que cela leur serait utile car ils connaissent une victime ou alors le sont eux-mêmes. Parmi les 38,5% n'ayant

aucune envie de visiter la page internet, à 66,7% ils estiment ne pas être concernés, mais 33,3% avouent être concernés mais que le site ne serait pas une clé de résolution du problème.



En conclusion, grâce à ce questionnaire on constate que la vidéo est bien accueillie par les élèves de sixièmes, ils l'a trouvent en majorité utile et réelle. Cependant elle ne se suffit pas à elle-même dans la prévention aux risques sur ce sujet. En effet, seule, elle n'apporte pas toutes les réponses et informations dont ce jeune public a besoin. Il est donc nécessaire de la compléter par la mise en place d'une autre activité pédagogique comme un débat par exemple.

B. L'entretien collectif : quels effets et résonance rencontre cette vidéo à plus long terme ?

A l'aide de l'entretien collectif (transcrit en [Annexe 9](#)), nous avons pu tenter de discerner les diverses représentations des élèves sur cette vidéo, mais également sa portée sur un plus long terme.

1. Une vidéo marquante ?

a. *Les enfants se souviennent-ils de la vidéo un mois et demi après ?*

Les élèves se souvenaient-ils de ce spot de prévention après un mois et demi, telle était la première question de l'entretien. Les élèves répondirent unanimement que c'était le cas, tous rappelèrent que la vidéo traitait du harcèlement. Ils en profitèrent pour rappeler des caractéristiques propres aux élèves harcelés : « [On s'en prend] *aux élèves différents des autres [...] qui ont un truc de plus ou un truc de moins que les autres* ». Ils rappellent également l'ostracisme de la victime : « *un petit garçon qui était toujours tout seul [...] sans copain* ».

Cependant en creusant un peu plus il fut simple de constater que pour certains élèves il y avait un amalgame de fait avec l'autre vidéo qu'ils avaient vue en ATPE précédent le visionnage du court-métrage de Mélissa Theuriau. En effet, les élèves G2 et F3 affirmèrent :

« **G2** : *Quelqu'un oui, enfin plusieurs personnes qui se faisaient harceler en classe, dans la cour...*

F3 : *De différentes manières.* »

On revoit là bien une description de la vidéo du collège Saint Joseph à Capbreton, intitulée « C'était pour rire ». Cependant après quelques secondes d'échange ils ont parvenu à résoudre la confusion par eux-mêmes :

« **MC** : *D'accord et là dans la vidéo principalement on s'en prenait à qui ?*

F3 : *Aux filles*

MC : *Aux filles ? Donc toi tu dis aux filles ?*

G4 : *Nan à un petit garçon qui était toujours tout seul...*

F3 : *Ah oui !* »

Ainsi on constate donc une remédiation faite par le groupe, quelque peu influencée par le médiateur certes, cependant sans cette étape des élèves n'auraient pas récupéré le souvenir de cette vidéo. Ils ont ensuite été capable de résumer la scène, les jets de papiers, les insultes et l'inaction de l'enseignante.

b. Le message du spot est-il ancré dans leur mémoire ?

Puis, une fois cette remémoration faite, les élèves n'ont pas eu de mal à se souvenir de ce que préconisait la vidéo :

« **F3** : Bah qu'il fallait appeler un numéro.

MC : un numéro oui ?

F3 : Et dire...

F1 : Et de le dire à quelqu'un.

F3 : ...A ses parents, ou les profs, bah à un adulte. »

On peut donc conclure que la morale de la campagne de sensibilisation les a marqués, un des jeunes garçons fini par conclure « quand on est harcelé il faut toujours le dire à quelqu'un » ; en ce sens, la vidéo est donc efficace puisque les élèves ont compris que briser ce silence était fondamental. Ils détiennent ainsi une des clés fondamentales dans la résolution de cette violence : la prise de parole des témoins ainsi que le tabou levé sur les victimes qui n'osent pas évoquer les agressions qu'ils subissent.

Cependant un élève a ajouté qu'il connaissait la vidéo avant de la voir en classe :

« **G3** : Moi je connaissais, je l'avais vue à la télé et mes parents m'en ont parlé.

MC : D'accord donc toi tu en as parlé avec tes parents, et ils t'ont dit quoi ?

G3 : Mes parents m'ont dit : « si un jour ça commence tu nous le dit ». »

Ce témoignage rend bien compte des inégalités entre élèves d'un même collège : si certains peuvent parler au sein de leur sphère familiale, d'autres n'en n'ont pas la possibilité. Il est donc impératif que l'Ecole, seul lieu fréquenté par tous quel que soit son origine sociale et le contexte familial dans lequel il vit, soit un lieu où la parole de chaque élève puisse être entendue et écoutée.

2. Une vidéo qui amène à libérer la parole à propos d'un sujet parfois difficile à aborder

a. Des élèves qui parlent de leurs propres vécus

Cette vidéo possède un autre atout, en plus de celui de sensibiliser les élèves sur l'importance qui règne dans cette expression de « *briser le silence* », c'est le fait qu'elle est un point d'ancrage pour parler du harcèlement. Les enfants ont, par le biais de cet entretien, saisi l'opportunité de parler de ce sujet qui les touchait personnellement comme ce fut le cas ici avec cette jeune adolescente :

« **F1** : [...] parfois [...] on est harcelé, on est rejeté. Moi ça m'est arrivé en CP. En fait tout le monde me rejetait donc j'allais pas vers les autres. [...] je restais toujours assise sur un poteau pendant toutes les récréés, je m'ennuyais et tout, c'était pendant la cantine, ça prenait deux heures la récréation, c'était hyper long et je demandais à mes parents de pas y aller [à l'école] mais ils voulaient pas donc ils voulaient que j'aille vers les autres, mais je l'ai jamais fait.

MC : Et du coup comment ça s'est passé ?

F1 : Bah après j'ai changé d'école. »

Mais ce fut également l'occasion d'échanger sur des faits divers tragiques dont ils ont entendu parler chez eux ou bien à la télévision :

« **G4** : Oui en plus c'est grave hein, dans les infos y'avait écrit euh ... y'a pas longtemps une fille de quinze ans s'est suicidée parce qu'elle s'était fait harceler. [...]

G2 : Mon père il a sauvé, nan il l'a pas sauvée mais, y'avait une fille qui s'était pendue dans sa chambre, mon père bah vu qu'il est pompier il a pris le corps tout ça...

MC : Oui, mais ce n'est pas anecdotique, y'a plein d'histoires comme ça où on en arrive là parce que les élèves ils sont trop mal dans leur peau, vous voyez ? Donc on en arrive là et parfois ça fini dramatiquement. »

Ici la médiation est importante car on sent l'inquiétude chez ses jeunes. Ils prennent tous conscience de la nécessité de parler du harcèlement scolaire et qu'ils ne sont pas seuls pour l'affronter.

b. Le jugement qu'ils font des protagonistes de la vidéo

Quand on leur demande ensuite ce qu'ils pensent de la maitresse, les élèves parlent d'une seule et même voix :

« **MC** : elle réagissait comment la maitresse ? Est-ce qu'elle avait une attitude de maitresse ?

Les élèves : Nan !

F2 : Non elle a pas réagi !

MC : Elle a pas réagi pour toi, oui ? Les maitresses sont comme ça ?

Les élèves : Nan !

MC : Non ? Elles vont réagir comment ?

G1 : Elles réagissent tout le temps ! »

D'après eux un enseignant réagit à ce genre de situation, du moins il est de son devoir d'y réagir. Puis, lorsque l'on pousse un peu plus les élèves dans leurs représentations de la protection faite par un professeur :

MC : Tu penses qu'elles voient tout le temps ?

G4 : Bah non elles voient pas tout le temps mais souvent il y a quelqu'un qui... qui va le dire.

MC : Oui d'accord et qu'est-ce qu'elle va faire la maitresse si on lui dit ?

F2 : Elle va les punir.

MC : Oui elle va les punir...

G2 : Elle va essayer d'arranger l'histoire.

F3 : Bah elle va comprendre...

G4 : Elle va aller le dire à leurs parents.

F3 : ...Pourquoi ces gars... bah pourquoi...

F2 : Pourquoi ça s'est produit !

Ainsi on perçoit bien ce rôle de garant de la sécurité qu'ont les professeurs aux yeux des élèves et que cette professeure en l'occurrence dans la vidéo ne donne pas. On peut donc conclure que les élèves n'imaginent pas que leur professeur puisse ne pas réagir car même si celui-ci ne voyait pas la scène, ils comptent sur le fait que leurs camarades, témoins, rompent le silence et demandent de l'aide à celui-ci en le prévenant. Cette vidéo ne donne donc pas à leurs yeux une mauvaise image des professeurs en général.

c. Une vidéo qui leur permet d'évoquer leurs craintes

Enfin grâce à ce spot vidéo ils ont également pu aborder une de leur peur :

« G4 : Qu'elle se refasse taper une deuxième fois.

F3 : Oui et qu'on dise qu'il sait pas se défendre.

F1 : Oui et qu'après il recommence mais en pire. »

La crainte de la vengeance de l'agresseur si l'on rompt le silence ou bien de l'envenimement de la situation est donc présente chez les élèves. C'est pourquoi il est crucial d'expliquer aux élèves qui viennent témoigner qu'ils entreront dans une sphère de confiance et de protection. La vidéo si elle préconise de parler ne montre pas cet aspect de protection de l'enfant qui finit par parler. On voit donc ici encore une fois, que cette vidéo bien qu'invitant les élèves à réfléchir et à dialoguer sur la question nécessite une remédiation de la part d'un adulte formé pour apporter des précisions.

3. Une vidéo qui ne change pas fondamentalement les élèves dans ce qu'ils sont mais qui les saisit tout de même

a. Le clip vidéo, un moyen de diffusion efficace des outils mis en place ?

Dans la vidéo du Ministère on voit bien apparait le numéro 3020 ainsi que l'adresse du site internet mis en place lors de la campagne de l'automne 2015. Or si l'on demande à ses sixièmes s'ils se souviennent du numéro ou bien s'ils sont allés sur le site internet on obtient quasiment une réponse unanime :

« MC : Est-ce que vous êtes allés aussi sur le site internet ou pas du tout ?

G3 : Pas du tout !

F2 : Nan pas du tout !

F3 : Non.

F1 : Moi j'ai une tête de linotte donc j'oublie tout ! [...] Si je ne le marque pas quelque part j'oublie...

G4 : C'est comme moi !

MC : Alors du coup pour que vous y alliez il aurait fallu l'écrire sur quelque chose et vous donner le papier ?

Les élèves : Oui ! »

Ainsi on perçoit bien le fait que transmettre cette information de manière uniquement oralisée ne permet quasiment pas aux élèves de la retenir (un élève s'est souvenu du numéro de téléphone même s'il n'en a pas eu besoin).

« **F1** : *On pourrait le mettre en leçons... Par exemple en éducation civique.*

MC : *Oui et tu penses que ça devrait être obligatoire d'aller sur le site ?*

F1 : *Bah ptête pour ceux qui font ça, et ceux qu'ils le font éventuellement sans s'en rendre compte, ils peuvent ajouter ça à leurs leçons. »*

Cette jeune fille sous-entend donc que les professeurs devraient transmettre le numéro vert ainsi que l'adresse du site internet sur un format papier pour que chacun y ait accès s'il en a besoin. D'après elle s'est donc un devoir de l'Ecole que de donner accès à ces outils et que la simple diffusion de la vidéo ne suffit pas mais qu'il faut donc y ajouter un accès aux outils élaborés par le Ministère de façon visuelle et bien formalisée.

« **F2** : *Mais si ça avait été quelque chose de grave je pense que je l'aurais noté.*

MC : *Oui donc en fait là c'est parce que t'étais pas concernée donc tu t'es dit « je vais pas aller voir le site ».*

F2 : *Nan c'est pas ça c'est que [uniquement] si vraiment ça se passait.*

MC : *Oui donc tu l'as pas... T'as pas vu, t'as pas été dans cette situation, t'en as pas vu des situations comme ça et du coup tu t'es dit « j'ai pas besoin d'aller voir le site internet »*

F2 : *Bah ... Je sais pas trop...»*

Ici on voit bien que les adolescents enregistrent parmi le flot d'informations qui leur sont données chaque jour, principalement les choses qui les touchent personnellement, tout du moins ils les intègrent plus facilement.

b. « Non je ne vais pas changer »

Si l'on interroge ensuite les élèves sur leur comportement après le visionnage de la vidéo, ils répondent :

« **MC** : *D'accord, et est-ce que depuis que vous avez vu cette vidéo sur le harcèlement vous avez changé un peu votre comportement ou votre façon de penser ?*

G1 : *Euh oui...*

MC : *Vous les filles ? Oui ? Est-ce que vous faites plus attention ou est-ce que vous ne voyez pas plus de harcèlement ?*

G1 : Faut le dire.

G3 : Nan.

G4 : Bah moi j'en vois pas plus. [...]

G2: Moi je protège plus ceux de ma famille et que je connais bien. [...]

G4 : Moi ça m'a pas changé !

MC : D'accord toi ça t'a pas changé, et vous les filles ?

F2 et F3 : Nan...

MC : Et vous ne voyez pas différemment le harcèlement ?

F3 : Bah...

MC : Non vous aviez déjà cette idée-là du harcèlement ?

Les élèves : Oui ! »

Donc seul un garçon pense avoir changé dans le sens où désormais il a pris conscience qu'il fallait « *le dire* ». Pour les autres, la vidéo ne leur a pas transmis de nouvelles notions sur ce qu'était le harcèlement, ils ne se sont pas rendus compte qu'ils voyaient ou non plus de scènes de harcèlement. Cependant ce qui est certain, c'est que dans le cas où ils assisteraient à une scène similaire, la vidéo résonnerait dans leurs esprits.

c. Grâce à cette vidéo le harcèlement ne devient pas quelque chose de commun

Donc si cette vidéo d'après eux ne les fait pas changer, qu'apporte-t-elle ? Outre la transmission de l'existence d'outils bénéfiques à l'endigement du harcèlement scolaire, les enfants ont souligné que ce clip permettait de :

« **G1** : À nous rappeler ! [...]

G4 : Bah à montrer ce que ça fait !

G2 : À montrer tout ce qu'on a pas vécu...

F2 : À se mettre à la place des autres...

F3 : À insister ! [...]

G4 : De montrer à quel point c'est important

G1 : D'en parler

F3 : De respecter les autres. »

Grâce à cette énumération faite par les élèves on constate bien que si la vidéo, pour certains élèves, n'apporte pas de nouvelles notions (sur ce qu'est le harcèlement, sur la nécessité d'en parler), elle permet au moins de ne pas laisser ce sujet tomber dans l'oubli. En pointant du doigt cette violence, on voit bien que le harcèlement n'est pas et ne doit pas être quelque chose de considéré comme banal.



En conclusion, grâce à cet entretien on remarque une nouvelle fois que la vidéo est essentielle dans la prévention de ce sujet puisqu'elle rappelle aux élèves la nécessité d'en parler et de ne pas en faire un thème tabou. Cependant comme nous le disions précédemment, il faut lui apporter des compléments notamment sur la sécurité qui doit régner au sein de l'Ecole et dont les professeurs sont en partie les garants, mais aussi des supports visuels pour permettre un « *après visionnage de la vidéo* ». Sans cela, le clip vidéo se perd d'autant plus dans le flot d'informations que reçoivent nos élèves.

Conclusion

Dans un extrait du documentaire *Harcèlement à l'École* réalisé en 2013 pour France TV²⁵, à la question : « *Quelles sont les actions de sensibilisation du harcèlement au sein de l'École ?* » Éric Debarbieux, délégué ministériel en charge de la prévention et de la lutte contre les violences répond qu'au niveau national la France devient de mieux en mieux armée. Il souligne la multiplication des assises sur le harcèlement, des campagnes ministérielles et des émissions de télévision. Cependant, il ajoute qu'il faut aller plus loin que cela : « *le sujet est trop grave pour qu'on recule* ». Il souligne ensuite qu'il est fondamental aujourd'hui de mettre l'accent sur la formation des personnels et notamment dans les ESPE. De plus, à cette formation accrue des personnels, le Ministère précise que « *seule la mobilisation conjointe et durable des adultes - des parents comme des équipes éducatives - permettra de lutter contre cette forme de violence qui n'épargne aucun établissement scolaire* » (*Le harcèlement entre élèves*, janvier 2012, p.36). Ainsi, diffuser des plans de prévention et de sensibilisation au harcèlement scolaire au sein des établissements scolaires permet de combattre le sentiment d'insécurité qui règne à l'école et qui se voit de plus en plus renforcé dans les représentations des élèves d'après Benoît Galand (Galand, 2011).

Alors oui, comme le souligne le SE-UNSA, « *cette vidéo dérange* » mais elle a le mérite de faire réfléchir les élèves sur la question du harcèlement, sur leurs propres représentations qu'ils ont de ce phénomène et sur les moyens qui sont mis à leur disposition pour les aider et prévenir ces situations. Les évidentes caricatures observables dans cette vidéo ne font donc pas barrière à la transmission du message principal auprès des élèves. Si l'on reprend nos hypothèses initiales, cet outil, lorsqu'il est diffusé, est en effet un bon moyen de véhiculer, au jeune public visé, le message de prévention de l'Etat contre le harcèlement scolaire ainsi que les outils mis à leur disposition tels que le site internet et ses fiches ressources sans oublier le numéro vert.

Cependant ce clip vidéo ne peut être le seul outil utilisé en classe, il est nécessaire d'engager une remédiation avec les élèves, un débat dans lequel chacun peut s'exprimer pour que tous s'approprient ce problème sociétal. Sans remédiation, certains adolescents passent au travers du message propagé et ne perçoivent pas toute la dangerosité du phénomène.

²⁵ Entretien disponible sur <http://education.francetv.fr/parents/prevention/video/les-actions-de-sensibilisation-du-harcèlement-au-sein-de-l-école> [consulté en avril 2016].

Nous pouvons aussi souligner grâce à cette étude la sensibilisation que provoque cet outil sur les élèves. Comme nous l'évoquions en hypothèse de départ, le spot vidéo leur permet en effet de s'y intéresser de façon plus notable le temps d'un instant à cette violence et ainsi d'attiser leur curiosité pour qu'ils y soient mieux préparés et qu'ils soient ainsi mis en alerte sur les risques encourus. Même si d'après notre enquête les élèves ne considèrent pas qu'ils changeront leur comportement après avoir vu cette vidéo, nous pouvons affirmer qu'elle leur rappelle l'importance de verbaliser cette violence et que de le dire en tant que témoin ou victime, permet à la fois sur une longue et une plus courte durée d'affaiblir le harcèlement scolaire.

De plus nous pouvons ajouter qu'il est du devoir du Ministère de l'Education de poursuivre dans sa lancée et d'établir de nouveaux outils mais surtout d'axer le combat contre le harcèlement scolaire sur la formation des personnels à cette question car celle-ci reste encore à ce jour trop veine. Enfin, avec l'apparition du cyberharcèlement et sa propagation, « *ce qui relève du privé est maintenant très exposé dans l'espace publique* » (Blaya, 2011, p47-65). Il devient donc primordial d'accentuer la sensibilisation autour de ces supports numériques que sont les réseaux sociaux et le web de manière générale ; mais également pourquoi ne pas promouvoir des applications numériques aidant à endiguer cette violence ?

Bibliographie et sitographie

A. Outils et brochures

- *Department for Education*, Brochure anglaise à destination des écoles, écoliers et parents d'élèves, « *Bullying, Don't Suffer in silence – an anti-bullying pack for schools* », by Department for Education (Dfe) www.dfes.gov.uk/bullying , 2000, disponible en téléchargement sur : www.cornwallhealthyschools.org/documents/dfes_bullying_pack.pdf
- Brochure complétée par l'enquête de 2003 :
SMITH (P.) et SAMARA (M.), *Evaluation of the DfES anti-bullying pack*, University of London, 2003. Disponible à l'adresse suivante : [http://webarchive.nationalarchives.gov.uk/20080906091348/http://dcsf.gov.uk/bullying/pdf/Bully%20Research%20DP%20Bullying%20\(download\).pdf](http://webarchive.nationalarchives.gov.uk/20080906091348/http://dcsf.gov.uk/bullying/pdf/Bully%20Research%20DP%20Bullying%20(download).pdf)
- Enquête Ipsos, « Les Français et le harcèlement à l'école », Janvier 2012, consulté en 2014/2015, disponible sur www.agircontreharcelementalecole.gouv.fr/wp-content/uploads/2012/01/enquete_ipsos_les_francais_et_le_harcelement_a_l_ecole_janv12.pdf
- Ministère de l'Education Nationale, *Le harcèlement entre élèves*, Janvier 2012, consulté en 2015/2016, disponible sur http://cache.media.eduscol.education.fr/file/actus_2012/71/3/Guide_pratique_le_harcelement_entre_eleves_208713.pdf
- Ministère de l'Education Nationale, *Cahier d'activités – Primaire : Outils et séquences pédagogiques*, 2015, consulté en avril 2016, disponible sur le site : <http://www.nonauharcelement.education.gouv.fr/ressources/guides/cahier-dactivites-1er-degre/>.
- HAEGEL (F.), « Réflexion sur les usages de l'entretien collectif », in *Recherche en soins infirmiers* 4/2005 (N° 83), p. 23-27.
- VAN DER MAREN (J-M.), *Méthodes de recherche pour l'éducation*, PUM, éd. De Boeck, Bruxelles, 2004.

B. Articles de presse

➤ Communiqués de presse et articles syndicaux

- SNALC-FGAF du 30 octobre 2015 : <https://www.snalc.fr/national/article/1815/> [consulté en octobre 2015].
- Sgen-CFDT du 2 novembre 2015 : https://sgen.cfdt.fr/portail/sgen/au-jour-le-jour/communiqués-de-presse/derapage-de-la-communication-ministerielle-un-objectif-manque-et-des-personnels-bafoués-srv1_320325 [consulté en octobre 2015].
- SNPI-FSU du 2 novembre 2015 : <http://snpi-fsu.org/spip.php?article565> [consulté en octobre 2015].

- SE-UNSA du 4 novembre 2015 : <http://www.se-uns.org/spip.php?article8418> [consulté en février 2016].
 - Article paru dans *France Soir*
- Le 24/01/2012, « Harcèlement scolaire : trois vidéos pour lever un tabou », [consulté en janvier 2016], <http://archive.francesoir.fr/actualite/societe/harcèlement-scolaire-les-3-spots-vidéos-qui-en-parlent-177309.html>
- Interview paru sur *Europe 1* :
- SALMEN (V.), « Harcèlement scolaire : Mélissa Theuriou fait face à la colère des profs », le 3/11/2015, [consulté en février 2016] <http://www.europe1.fr/societe/harcèlement-a-lecole-melissa-theuriou-apres-la-colere-des-profs-2541055>
- Article paru dans *Metronews*
- DANIEL (G.), « Harcèlement scolaire : la réponse de Najat Vallaud-Belkacem aux professeurs agacés par le clip de Mélissa Theuriou », le 3/11/2015, [consulté en février 2016] <http://www.metronews.fr/info/harcèlement-scolaire-la-reponse-de-najat-vallaud-belkacem-aux-professeurs-agaces-par-le-clip-de-melissa-theuriou/mokc!svzrlkMSOJiCc/>.
- Articles parus dans *Le Monde*
- AFP, « Peillon lance une campagne contre le harcèlement scolaire », le 26/11/2013, [consulté en octobre 2015], http://www.lemonde.fr/education/article/2013/11/26/peillon-lance-une-campagne-contre-le-harcèlement-scolaire_3520163_1473685.html
- BORDENET (C.), « Harcèlement scolaire : l'école entre timidement en campagne », le 27/11/2013, [consulté en octobre 2015], http://www.lemonde.fr/education/article/2013/11/27/face-au-harcèlement-scolaire-une-campagne-fragile_3521194_1473685.html

C. Articles scientifiques

- AFTAB (P.), « *What methods work with the different kinds of cyberbullies ?* », basé sur *The Parent's Guide to Protecting Your Children in Cyberspace, 1999*, [consulté en octobre 2015], disponible sur www.stopcyberbullying.org/parents/howdoyouhandleacyberbully.html
- BLAYA (C.), « Cyberviolence et cyberharcèlement : approches sociologiques », in. *La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation*, INS HEA, n°53, Mai 2011 « Les violences à l'école », pp. 47-65.
- DE SAINT MARTIN (C.), « Nommer les violences scolaires. Des incivilités au harcèlement scolaire », in. *La lettre de l'enfance et de l'adolescence*, 2012/1 n° 87, p. 119-126.

- GALAND (B.), « Le harcèlement entre élèves, phénomène méconnu ? », in *Cahiers pédagogiques*, n°488, Mars/Avril 2011.
- SALMIVALI (C.), « Utiliser la force des groupes de pairs pour prévenir les comportements brutaux », in. *Bonnes pratiques de résolution non-violente de conflits en milieu scolaire*, Ed. UNESCO, 2001.

D. Ouvrages généraux sur le harcèlement

- BELLON (J-P.) et GARDETTE (B.), *Harcèlement et brimades entre élèves: la face cachée de la violence scolaire*, Fabert, Paris, 2010.
- BELLON (J-P.) et GARDETTE (B.), *Prévenir le harcèlement à l'école. Guide de formation*, Fabert, Paris, 2012.
- MOLIERE (H.), *Harcelé-harceleur : une histoire de souffrance et de silence*, JCLattès, Paris, 2015.

E. Ouvrages spécialisés sur le cyberharcèlement

- BELLON (J-P.) et GARDETTE (B.), *Harcèlement et cyber harcèlement à l'école : une souffrance scolaire 2.0*, ESF, Paris, 2013.
- BLAYA (C.), *Les ados dans le cyberspace : Prises de risque et cyberviolence*, De Boeck, Paris, 2013.

F. Sitographie

- Site ministériel contre le harcèlement scolaire, 2012, legifrance.gouv.fr, [consulté en 2014/2015], **aujourd'hui indisponible**, sur www.agircontroleharcelementalecole.gouv.fr/
 - Site ministériel contre le harcèlement scolaire, 2015, legifrance.gouv.fr, [consulté en 2015/2016], disponible sur <http://www.nonauharcelement.education.gouv.fr/>
 - Site ministériel du système éducatif, « Un collégien sur cinq concerné par la cyberviolence » mise à jour en Novembre 2014, education.gouv.fr, [consulté en 2014/2015], disponible sur www.education.gouv.fr/cid58122/l-enquete-nationale-de-victimation-dans-les-colleges-publics.html
 - Site ministériel du système éducatif, « Présentation de la première journée nationale « non au harcèlement » », mise à jour en Novembre 2015, education.gouv.fr, [consulté en 2015/2016], disponible sur <http://www.education.gouv.fr/cid94795/presentation-de-la-premiere-journee-nationale-non-au-harcelement.html>
- BELSEY (B.), « *What is Cyberbullying* », [consulté en octobre 2015] disponible sur www.cyberbullying.org.

Annexes

1. Communiqué de presse du SNALC-FGAF du 30 octobre 2015.
2. Communiqué de presse du Sgen-CFDT du 2 novembre 2015.
3. Communiqué de presse du SNPI-FSU du 2 novembre 2015.
4. Questionnaire distribué aux collégiens le 22 janvier 2016.
5. Document Excel utilisé pour coder le dépouillement des questionnaires.
6. Document Excel utilisé pour le dépouillement des questionnaires.
7. Document Excel regroupant les pourcentages obtenus grâce au dépouillement des questionnaires.
8. Support utilisé comme appui de l'entretien collectif.
9. Transcription de l'entretien mené le 11 mars 2016.



Liberté, égalité, fraternité et enseignement. Depuis 1905.

Communiqué de presse

HARCELEMENT : STOP AUX CARICATURES

Le SNALC-FGAF a pris connaissance de la dernière vidéo commandée par le ministère de l'Éducation nationale à Disney pour lutter contre le harcèlement à l'École.

Le SNALC-FGAF souhaiterait que le ministère réfléchît davantage à sa communication sur le sujet. En effet, **tout ce que l'on retient de cette vidéo, c'est que le harcèlement existe du seul fait de l'incompétence des professeurs.** En l'occurrence, ici, d'une enseignante de primaire qui ne regarde que son tableau (noir : c'est « l'enseignante à l'ancienne ») et jamais sa classe.

Cette mise en scène peu nuancée de ce grave problème a été très mal reçue par les personnels. Rappelons que lors des concours de recrutement, le ministère n'hésite pourtant pas à présenter des enfants qui, trémolos dans la voix, demandent de toute urgence des professeurs car ils ont besoin d'eux. Apparemment, on n'a pas dû recruter les bons.

Le SNALC-FGAF tient à rappeler que le harcèlement est un problème souvent complexe, difficile à identifier et face auquel les collègues peuvent se sentir impuissants, y compris quand ils l'ont repéré. La réponse institutionnelle n'est d'ailleurs pas toujours à la hauteur dans ce cas.

Le SNALC-FGAF demande donc au ministère de retirer la vidéo de son site et de ne pas se contenter de recycler des mesures qu'il avait déjà présentées il y a quelques mois. **Les collègues ont besoin d'appui et de soutien, pas de stigmatisation.**

Paris, le 30 octobre 2015

Contact : Jean-Rémi GIRARD, Vice-président national du SNALC,
girardsnalc@yahoo.fr

info@snalc.fr - www.snalc.fr - @SNALC_FGAF



COMMUNICATION

COMMUNIQUÉ de PRESSE

CP n° 22 du 2 novembre 2015

Dérapage de la communication ministérielle : Un objectif manqué et des personnels bafoués

Le ministère de l'Éducation nationale a lancé sa campagne de lutte contre le harcèlement scolaire le 29 octobre.

Le Sgen-CFDT partage totalement les objectifs de lutte contre le harcèlement portés par cette campagne, mais dénonce avec la plus grande fermeté la caricature de l'enseignant véhiculée par la vidéo diffusée à l'occasion du lancement de la campagne.

Alors que les professeurs des écoles vivent l'alourdissement de leurs tâches, le manque chronique de remplaçants, et que la reconnaissance attendue tarde toujours plus, la vidéo du ministère montre une enseignante pédagogiquement caricaturale, hurlant et ignorant ses élèves. De surcroît, elle est présentée elle-même comme harcelante ou blessante auprès de l'enfant victime, un comble.

Plus grave, l'unique recours proposé en cas de harcèlement est de se tourner vers un-e camarade. Nulle trace dans cette vidéo d'adulte responsable (enseignant-e-s, directeur-trice-s ou tout autre adulte présent à l'école) comme recours possible alors même que ce rappel constitue le quotidien de toutes les équipes pédagogiques des écoles afin que les conflits de toute nature se règlent, si nécessaire, avec l'aide d'un adulte.

Que le ministère ignore le quotidien de ses agents et véhicule l'image caricaturale d'une profession malmenée est particulièrement regrettable. Cela érode encore davantage ce qu'il reste de la confiance entre les personnels et l'employeur public, et de la confiance des familles dans leur école. Le plus sage serait que les communicants du ministère bénéficient d'un stage de quelques semaines dans une école publique et que cette vidéo soit retirée au profit de la diffusion des nombreuses ressources intelligentes disponibles.

sgen.cfdt.fr

FÉDÉRATION DES SYNDICATS GÉNÉRAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE PUBLIQUE

47-49 avenue Simon Bolivar

75950 Paris cedex 19

Contact presse Bineta NDIAYE

Tel : 01 56 41 51 10 – 06 42 20 18 81

atdepresse@sgen.cfdt.fr



Les Lilas, 2 novembre 2015

Campagne contre le harcèlement : un clip vidéo inacceptable

Le clip vidéo réalisé par Mélissa Theuriau et diffusé par le ministère de l'Éducation nationale pour soutenir la campagne de lutte contre le harcèlement est inacceptable.

En laissant croire que le harcèlement résulterait d'un manque d'attention des enseignants à leurs élèves, elle contribue à donner une image fautive de ce phénomène complexe qui ne peut que conforter les difficultés à l'appréhender.

En offrant l'image caricaturale d'une enseignante incapable d'intéresser ses élèves aux contenus enseignés et totalement indifférente à une situation de violence à l'égard d'un élève, cette vidéo discrédite les enseignants.

Elle véhicule une image de mépris inacceptable. Sa diffusion doit être suspendue.

Questionnaire sur une vidéo du ministère de l'Éducation Nationale

Dans le cadre de mes études, je dois recueillir vos avis et vos ressentis sur une vidéo. Il est important pour moi que vous répondiez le plus sincèrement possible afin que les résultats soient exploitables pour moi. Il n'y a pas de bonnes ou mauvaises réponses. Le questionnaire est entièrement anonyme.

PARTIE I – CE QUE JE PENSE DE CETTE VIDÉO

1- Avais-tu déjà vu cette vidéo ?

- Oui
- Non

❖ Si oui, où et avec qui ?

.....
.....

2- Pour toi, que dénonce cette vidéo ?

.....
.....
.....
.....

3- Pourquoi s'en prend-t-on à Baptiste d'après toi ?

.....
.....
.....
.....

4- Quel(s) sont tes sentiments après avoir vu cette vidéo ?

(Plusieurs réponses possibles)

- J'ai de la compassion (de la peine) pour le petit garçon
- Je ressens de la honte
- Cela m'a fait rire
- Je m'en fiche
- Ça me met en colère
- Autre(s) :

5- Que penses-tu de cette vidéo ? (plusieurs réponses possibles)

- Elle exagère
- Elle me fait réfléchir
- Elle est marrante
- Elle est triste
- Elle montre bien la réalité
- Autre :

6- Que penses-tu du comportement de la maîtresse ?

.....
.....
.....

7- Selon toi il faudrait, (entoure le chiffre de ta réponse et dis pourquoi)

- 1- Voir cette vidéo dans le cadre scolaire
- 2- Ne pas voir cette vidéo dans le cadre scolaire

Car.....
.....
.....

8- Si tu as répondu qu'il fallait voir cette vidéo dans le cadre scolaire, tu penses que ce serait mieux, (entoure le chiffre de ta réponse et dis pourquoi)

- 1- De la voir à l'école primaire
- 2- De la voir à l'entrée au collège

Car.....
.....
.....

9- Connaissais-tu le numéro de téléphone 30 20 ?

- Oui
- Non

❖ **Si oui, comment ?**

- Il est affiché au collège
- Je l'ai vu à la télévision
- Je l'ai entendu à la radio
- Un adulte me l'a donné
- Autre :

10- Es-tu déjà allé(e) sur le site internet :

[www.education.gouv.fr/nonauharcelement ?](http://www.education.gouv.fr/nonauharcelement)

- Oui
- Non

11- As-tu envie d'aller consulter ce site internet ?

- Non je m'en fiche
- Non ça ne m'aidera pas
- Je ne pense pas être concerné(e)
- Oui je suis curieux (se)
- Oui j'ai envie d'en apprendre plus
- Oui ça peut m'aider ou aider un(e) ami(e)
- Autre :

12- Après avoir vu cette vidéo, quel message retiens tu ? Vas-tu changer quelque chose ?

.....

.....

.....

.....

.....

PARTIE II – CE QUE J'AI VÉCU

1- As-tu déjà été dans une situation similaire à celle de Baptiste ?

- Oui
- Non

❖ **Si oui, l'as-tu dit à quelqu'un ?**

- Non
- Oui, à :
 - △ un/une ami(e)
 - △ mes parents
 - △ un membre de ma famille
 - △ un professeur
 - △ une autre personne de l'établissement scolaire
 - △ quelqu'un d'autre :

2- As-tu déjà assisté à ce genre de situation au collège ?

- Oui
- Non
- Non, mais j'ai assisté à une autre situation (explique la en quelques mots, sans donner de prénoms) :

.....
.....
.....

❖ Si tu as assisté à ce genre de situation ou à une autre, comment as-tu réagi ?

- J'ai rigolé
- Je n'ai rien fait/rien dit
- Je l'ai défendu(e)
- Je l'ai dit à un adulte
- J'ai participé aux critiques, moqueries ou jets d'objets
- Autre :

3- Connais-tu quelqu'un dans cette situation ?

- Oui
- Non

❖ Si oui, l'as-tu dit à quelqu'un ?

- Non
- Oui je l'ai dit à :
 - △ un/une ami(e)
 - △ mes parents
 - △ un membre de ma famille
 - △ un professeur
 - △ une autre personne de l'établissement scolaire
 - △ quelqu'un d'autre :

Tu es :

- Un garçon
- Une fille

Tu as ans.

Merci beaucoup pour ton aide précieuse et ta participation.

Mme Créach

<http://www.nonaharcelement.education.gouv.fr/ressources/outils/decouvrez-la-campagne-de-prevention/>

Annexe 6

N°	1	2	3	3 bis	4	5 - CAUSE HARCELEMENT								
	AGE	SEXE	VIDEO YUE	OU	THEME	PETIT	ROUX	FAIBLE	JEUNE	NUL	INTELLO	CHOUCHOU	NOUVEAU	NSP
1	11	2	0		1	1	1	0	0	0	0	0	0	0
2	11	1	0		1	0	0	1	0	0	0	0	0	0
3	11	1	1	1	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0
4	11	1	0		2	0	1	0	0	0	1	0	0	0
5	12	1	0		1	0	1	0	0	0	0	0	0	0
6	11	1	0		1	0	0	0	1	0	0	0	0	0
7	11	1	0		1	0	1	0	0	0	0	0	0	0
8	11	1	0		1	0	0	0	0	0	1	0	0	0
9	11	2	0		1	1	1	0	0	1	0	0	0	0
10	11	2	1	2	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0
11	12	2	0		1	0	0	0	0	0	1	0	0	0
12	12	2	0		1	0	0	0	0	0	1	0	0	0
13	11	2	0		3	0	0	0	0	0	0	1	0	0
14	12	1	0		2	0	0	0	0	1	0	0	0	0
15	11	1	1	2	1	1	0	0	0	1	0	0	0	0
16	11	1	0		1	0	0	0	0	1	0	0	0	0
17	12	1	0		1	0	0	0	0	0	1	0	0	0
18	12	2	0		1	0	0	0	0	0	1	1	0	0
19	11	2	0		1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
20	12	1	0		1	0	0	1	0	0	0	0	0	0
21	11	2	0		1	0	0	0	0	0	1	0	0	0
22	11	2	0		1	0	0	1	0	0	0	0	0	0
23	11	2	1	2	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0
24	12	2	0		4	0	0	0	0	0	0	1	0	0
25	13	1	0		1	0	0	0	0	1	0	0	0	0
26	11	2	1	2	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0
27	12	2	0		2	0	0	0	0	0	1	0	0	0
28	11	2	0		1	0	0	1	0	0	0	0	0	0
29	12	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
30	11	2	0		1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
31	12	2	0		1	0	0	0	0	1	0	0	0	0
32	12	2	0		1	0	0	1	0	0	0	0	0	0
33	11	1	0		1	0	0	1	0	0	0	0	0	0
34	11	2	0		1	0	0	0	0	0	1	1	0	0
35	11	2	0		1	0	0	0	0	0	1	0	0	0
36	12	2	0		2	0	0	0	0	1	0	0	0	0
37	11	1	1	1	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0
38	12	1	0		4	0	0	1	0	0	0	0	0	0
39	12	2	0		1	0	0	0	0	1	0	0	0	0
40	11	1	0		1	0	0	0	0	0	1	0	0	0
41	12	1	0		4	0	1	0	0	0	0	0	0	0
42	11	2	0		3	1	0	0	0	1	0	0	0	0
43	12	1	1	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
44	12	2	0		1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
45	12	1	0		1	0	1	0	0	0	0	0	1	0
46	12	1	1	2	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0
47	10	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0

Page 1

PROF	VOIR A ECOLE	NIY	CONNAIS PAS	COLLEGE	TV	RADIO	ADULTE	SITE	INDIFFERENCE	INUTILE
2	1	2	0	0	1	0	0	1	0	1
2	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0
2	0		1	0	0	0	0	0	0	0
2	1	2	1	0	0	0	0	0	0	0
2	1	2	0	0	1	0	0	0	0	0
2	1	2	1	0	0	0	0	0	0	0
2	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0
2	1	2	1	0	0	0	0	0	0	0
2	1	2	1	0	0	0	0	0	0	0
2	1	3	0	0	1	1	0	0	0	0
2	1	3	0	1	1	1	0			
1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0
2	1	2	0	0	0	0	1	0	0	1
2	1	3	0	1	0	0	0	0	0	0
3			1	0	1	0	1	0	0	1
2	1	1	1	0	0	0	0	0	0	1
2	1	2	1	0	0	0	0	0	0	0
2	0	3	1	0	0	0	0			
2	1	2	1	0	0	0	0	0	0	0
2	1	2	1	0	0	0	0			
2	1	3	0	0	0	0	1	0	0	0
2	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0
1	1	2	1	0	1	0	0	0	1	1
2	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0
2	1	2	0	1	0	0	0	0	0	0
2	1	2	1	0	0	0	0	0	0	0
2	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0
2	1	3	0	0	1	1	1	1	0	0
2	1	1	0	0	0	0	1	1	0	0
2	1	2	1	0	0	0	0	0		
1	1	2	1	0	0	0	0	1	0	0
2	1	2	1	0	0	0	0	0	1	0
1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0
2	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0
2	1	2	1	0	0	0	0	0		
2	1	2	1	0	0	0	0	1	0	0
2	1	2	0	0	1	0	1	0	0	0
2	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0
2	1	2	0	0	1	0	0	0	0	0
2	1	2	0	1	1	0	0	1		
2	1	2	1	0	0	0	0	0	0	0
2	1	1	0	0	1	1	0	0	0	0
3	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0
2	1	1	1	0	0	0	0	0		
2	1	3	1	0	0	0	0	0	0	0
2	1	2	1	0	0	0	0	0	0	0

PAS CONCERNE	CURIEUX	BESOIN INFO	UTILE	AUTRE	CHANGE RIEN	CHANGE	PARLER	PAS HARCELER	NSP
1	0	0	0	0	1	0	0	0	0
0	1	0	0	0					
1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
0	1	0	0	0	0	0	0	1	0
0	1	0	1	0					
0	1	1	1	0	0	1	0	0	0
1	0	0	0	0	0	1	0	0	0
0	1	0	0	0	0	1	0	0	0
0	0	1	0	0	0	1	1	0	0
0	1	1	1	0	1	0	0	0	0
0	0	0	1	0	1	0	0	1	0
0	0	0	0	0	0	0	1	0	0
0	0	1	1	0	0	0	0	1	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
0	0	0	0	1	1	0	0	0	0
0	1	0	1	0	0	0	1	0	0
0	1	1	0	0	1	0	0	1	0
0	0	0	1	0	0	0	0	1	0
1	0	0	0	0	0	1	0	0	0
1	0	0	0	0	0	0	0	1	0
1	0	0	0	0	1	0	0	1	0
0	1	0	0	0	0	1	1	0	0
0	0	1	1	0	0	1	1	0	0
0	0	1	0	0	0	1	1	0	0
0	0	0	1	0	1	0	0	1	0
0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
1	0	0	0	0	0	0	0	1	0
0	0	1	0	0	0	1	0	0	0
0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
0	0	1	0	0	0	0	1	0	0
0	1	0	1	0	0	0	0	0	1
0	1	1	1	0	1	0	1	0	0
0	0	0	1	0	0	0	1	1	0
1	0	0	0	0	1	0	1	0	0
0	1	0	0	0					
1	0	0	0	0					
0	0	0	1	0	0	1	0	1	0
1	0	0	0	0					
0	0	0	0	1	0	0	0	0	1

VECU SITUATION	AMIS	PARENTS	FAMILLE	PROF	AUTRE	COLLEGE	YU SITUATION	RIRE	RIEN	DEFENDRE	DIRE
3							1	0	0	1	1
							0				
3							0				
3							0				
3							1	0	0	1	0
3							0				
2	1	1	1	1	0	0					
3							1	0	0	1	1
3							0				
3							0				
2	1	1	0	1	0	0	0				
							1	0	0	0	1
3							0				
3							0				
2	1	1	1	1	1	1	1	0	0	1	1
3							1	0	1	0	0
3							0				
3							1	0	0	1	0
							0				
1							1	0	0	0	1
							0				
3							0				
3							0				
3							0				
3							0				
3							1	0	1	0	0
3							0				
3							0				
2	1	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0
3							0				
3							0				
3							1	0	0	0	1
3							0				
3							0				
1							1	0	1	0	0
3							0				
3							1	0	0	1	0
3							0				
3							0				
3							1	0	1	0	0
3							1	0	0	0	1
3							0				
2	0	1	0	0	0	0	0				
3							0				
3							0				
3							0				
3							0				

PARTICIPER	AUTRE	AMI SITUATION	AMIS	PARENTS	FAMILLE	PROF	AUTRE	COLLEGE	PAS DIT
0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
		0							
		0							
		0							
0	0	1	0	0	0	1	0	0	0
		0							
		0							
0	0	0							
		0							
		0							
		1	0	0	0	0	0	0	1
0	0	0							
		0							
		0							
0	0	1	0	0	0	1	0	0	0
0	0	0							
		0							
0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
		0							
0	0	1	0	1	0	0	0	0	0
		0							
		0							
		0							
0	0	0							
		0							
		1	0	0	0	1	0	0	0
0	0	1	1	1	1	1	0	0	0
		0							
		0							
0	0	1	0	0	0	1	0	0	0
		0							
		0							
0	0	0							
		0							
0	0	1	0	0	1	0	0	0	0
		0							
		0							
		1	0	1	0	0	0	0	0
		1	0	0	0	1	0	0	0
		0							
		0							

Entretien collectif suite au visionnage de la vidéo du ministère de l'Éducation Nationale

Fil conducteur de l'entretien mené auprès de 6 ou 7 élèves de 6^e (4 filles et 2 ou 3 garçons), un mois après le visionnage de la vidéo.

Partie I : La thématique de la vidéo

- 1- Vous souvenez-vous de quoi parlait cette vidéo ?
- 2- Vous rappelez-vous de ce qu'il se passait dans la vidéo ?
- 3- Comment définiriez-vous le harcèlement ?
- 4- Quels conseils la vidéo donnait-elle dans le cas où on vivrait cette situation personnellement ou bien si on en était témoin ?

Partie II : Les acteurs de la vidéo

- 5- A qui s'en prenait-on ? Pourquoi lui (y-a-t-il une raison ou non) ?
- 6- Est-ce que les élèves avaient tous la même réaction ? (Détaillez).
- 7- Que pensez-vous du comportement de la maitresse ? Est-ce que vous trouvez ça normal ? Est-ce que cela peut se passer comme ça en réalité ?

Partie III : Et après ?

- 8- Comment réagissez-vous depuis face à ce genre de situation ? Comment comptez-vous réagir ?
- 9- Est-ce que vous avez changé de comportement depuis que vous avez vu cette vidéo ? Est-ce que vous agissez comme avant ? (Est-ce que vous faites plus attention ?)
- 10- Avez-vous l'impression de mieux voir (percevoir), de mieux vous rendre compte qu'avant, lorsqu'un camarade se fait harceler ?
- 11- Est-ce que vous en avez parlé avec d'autres personnes ?
- 12- Est-ce que vous êtes allés sur le site internet ?
- 13- Est-ce que vous vous souvenez du numéro ou est-ce que vous l'avez noté quelque part ?

Transcription de l'entretien collectif réalisé le 11 mars 2016 suite au visionnage par les élèves de la vidéo du ministère de l'Éducation Nationale

L'entretien a été mené auprès de sept élèves de 6^e (trois filles et quatre garçons), un mois et demi après le visionnage de la vidéo en classe entière. Pour des questions d'anonymat les prénoms des enfants ont été remplacés par la lettre G pour garçon et F pour fille, suivie d'un numéro.

Margaux Créach : Alors aujourd'hui j'ai à nouveau besoin de vous pour mes études, comme au mois de janvier. Je vais vous poser des petites questions, on va parler comme ça librement, sur la vidéo que je vous ai montré il y a plus d'un mois, vous vous souvenez ? Du coup je vais vous enregistrer avec mon téléphone que je vais poser là au milieu pour qu'on entende bien. Alors ne vous en faites pas cet enregistrement je ne le ferai écouter à personne, c'est que pour moi, car chez moi je vais taper à l'ordinateur tout ce que l'on se sera dit. Ça marche ? Vous êtes d'accord ?

Les élèves : Oui !

MC : Déjà, est-ce que vous vous souvenez de quoi elle parlait cette vidéo ?

G1 : Oui !

MC : Allez-y vous parlez comme ça.

F1 : Du harcèlement.

G2 : Oui du harcèlement.

F2 : Du harcèlement scolaire.

MC : Oui... et qu'est-ce qu'on voyait dans la vidéo ?

F1 : Un...

G3 : Quelqu'un qui se faisait harceler.

G2 : Quelqu'un oui, enfin plusieurs personnes qui se faisaient harceler en classe, dans la cour...

F3 : De différentes manières.

MC : De différentes manières ? Qu'est-ce qu'on conseillait dans cette vidéo de faire ?

F3 : Bah qu'il fallait appeler un numéro.

MC : un numéro oui ?

F3 : Et dire...

F1 : Et de le dire à quelqu'un.

F3 : ...A ses parents, ou les profs, bah à un adulte.

MC : D'accord, et on s'en prenait à qui ?

G1 : A un garçon.

F3 : Aux élèves !

F2 : Nan à un garçon.

F1 : Aux élèves différents des autres.

MC : Aux élèves différents des autres ?

F1 : Oui qui ont un truc de plus ou un truc de moins que les autres.

MC : D'accord et là dans la vidéo principalement on s'en prenait à qui ?

F3 : Aux filles

MC : Aux filles ? Donc toi tu dis aux filles ?

G4 : Nan à un petit garçon qui était toujours tout seul...

F3 : Ah oui !

G4 : Sans copains...

MC : D'accord, donc c'était un petit garçon qui était tout seul, ok ! Et les autres élèves du coup dans la classe ils réagissaient comment ?

F3 : bah bien...

G2 : Nan ! Ils lançaient des boules de papiers.

MC : Ils lui lançaient des choses oui...

F1 : Ils prenaient ses affaires.

G4 : Ils se moquaient de lui.

F1 : Et la maitresse elle lui parlait pas trop, elle hésitait si oui ou non...

G1 : Oui !

F3 : Et y'avait la petite fille qui... bah qu'avait vu toute la scène.

MC : D'accord.

F3 : Et qu'avait dit à sa maitresse.

MC : Et du coup y'a une petite fille qui voulait l'aider ? C'est ça que tu veux me dire ?

F2 : Oui qui était témoin.

F1 : Tout d'un coup ils le traitaient de quelque chose.

G4 : Oui de ch'ai plus quoi.

F1 : « T'es trop bête » euh... « t'as quoi dans la tête ? »

MC : Ouais d'accord et qu'est-ce qu'il fait à la fin de la vidéo ?

Les élèves : Euh...

G2 : Bah à un moment je crois qu'ils lui lancent une boulette et puis la prof le voit et puis euh... après j'me souviens plus.

MC : Oui tu te souviens plus ?

F1 : A un moment je sais que la maitresse elle avait vu.

F3 : Oui et qu'elle punissait tout le monde sauf le... le petit.

MC : Donc toi tu crois que la maitresse elle punissait les autres ?

F3 : Oui.

MC : elle réagissait comment la maitresse ? Est-ce qu'elle avait une attitude de maitresse ?

Les élèves : Nan !

F2 : Non elle a pas réagi !

MC : Elle n'a pas réagi pour toi, oui ? Les maitresses sont comme ça ?

Les élèves : Nan !

MC : Non ? Elles vont réagir comment ?

G1 : Elles réagissent tout le temps !

MC : Tout le temps ?

G1 : Oui !

MC : Tu penses qu'elles voient tout le temps ?

G4 : Bah non elles voient pas tout le temps mais souvent il y a quelqu'un qui... qui va le dire.

MC : Oui d'accord et qu'est-ce qu'elle va faire la maitresse si on lui dit ?

F2 : Elle va les punir.

MC : Oui elle va les punir...

G2 : Elle va essayer d'arranger l'histoire.

MC : Ok !

F3 : Bah elle va comprendre...

G4 : Elle va aller le dire à leurs parents.

F3 : ...Pourquoi ces gars... bah pourquoi...

F2 : Pourquoi ça s'est produit !

MC : Pourquoi ça s'est produit, oui ? Elle va essayer de comprendre pourquoi ça se passe comme ça alors ?

F2 : Oui !

G4 : Oui en plus c'est grave hein, dans les infos y'avait écrit euh ... y'a pas longtemps une fille de quinze ans s'est suicidée parce qu'elle s'était fait harceler.

F1 : Ouais !

G2 : Mon père il a sauvé, nan il l'a pas sauvée mais, y'avait une fille qui s'était pendue dans sa chambre, mon père bah vu qu'il est pompier il a pris le corps tout ça...

MC : Oui, mais ce n'est pas anecdotique, y'a plein d'histoires comme ça où on en arrive là parce que les élèves ils sont trop mal dans leur peau, vous voyez ? Donc on en arrive là parfois

ça fini dramatiquement. Et du coup, comment ... C'est quoi pour vous le harcèlement ?
Comment vous le définiriez ?

G1 : Euh... c'est le mal

MC : C'est quelque chose de mal...

F1 : C'est s'en prendre à quelqu'un qui n'a rien fait.

F3 : Ou faire des différences.

F1 : Quelque chose qui souvent nous blesse et on se rabaisse.

MC : Quelque chose qui nous blesse oui... est-ce que tu veux ajouter quelque chose G3 ?

G3 : Non...

MC : Non ? G2 non ?

G4 : Souvent c'est plus, y'a qu'une seule personne qui est à peu près toujours tout seul et bah...
il est toujours dans son coin.

F3 : Oui dès qu'il y a quelqu'un qui est tout seul.

F1 : C'est quand on est vu comme plus faible par les autres.

MC : Quelqu'un plus faible...

F3 : Et des fois c'est... moi j'ai été harcelée par exemple et que je veux m'en prendre à
quelqu'un pour...euh

MC : Pour te venger ?

F2 : Ou pour te défendre ?

F3 : Oui !

G2 : T'as été harcelée ?

F3 : Nan, c'est un exemple.

F1 : C'est tout à fait ça, parfois on est pauvre on est harcelé, on est rejeté. Moi ça m'est arrivé
en CP. En fait tout le monde me rejetait donc j'allais pas vers les autres.

MC : Et on n'allait pas vers toi ?

F1 : Non je restais toujours assise sur un poteau pendant toutes les récréées, je m'ennuyais et tout, c'était pendant la cantine, ça prenait deux heures la récréation, c'était hyper long et je demandais à mes parents de pas y aller [à l'école] mais ils voulaient pas donc ils voulaient que j'aille vers les autres, mais je l'ai jamais fait.

MC : Et du coup comment ça s'est passé ?

F1 : Bah après j'ai changé d'école.

MC : T'as changé d'école...

F1 : Oui avant j'étais à ...

MC : Et après avoir changé d'école ça s'est arrangé ou ça s'est pas arrangé ?

F1 : Ca s'est arrangé parce que je connaissais des personnes.

MC : Ah oui et tu t'es retrouvée avec elles ok ! Et est-ce que vous avez reparlé de cette vidéo chez vous ou pas du tout ?

Les élèves : Euh... nan !

G3 : Moi je connaissais, je l'avais vue à la télé et mes parents m'en ont parlé.

MC : D'accord donc toi tu en as parlé avec tes parents, et ils t'ont dit quoi ?

G3 : Mes parents m'ont dit : « si un jour ça commence tu nous le dit ».

F1 : Mais parfois, ça c'était quand j'étais en CP aussi, je le disais à mes parents et ils essayaient que... enfin...ils disaient que je me fasse d'autres amis que... ils essayaient de tout faire jusqu'à ce que...

MC : Oui ils voulaient que tu ailles vers les autres.

G4 : Quand on est harcelé il faut toujours le dire à quelqu'un.

MC : Oui voilà, donc ça c'est ce que tu retiens de la vidéo, et les autres ? Vous retenez quoi de cette vidéo ?

Les élèves : Bah la même chose !

F3 : Il faut défendre les élèves.

F2 : Y'en a ils sont timides de le dire parce qu'ils ont peur que ceux qui le harcèlent ils fassent encore plus.

MC : Oui tu penses que c'est ça, qu'ils ont peur ?

G2 : Qu'ils se fassent taper parce qu'ils les ont dénoncés.

F3 : Oui moi c'est ce que je pense aussi.

MC : Oui donc ils ont peur qu'on se venge c'est ça ?

Les élèves : Oui !

F1 : Oui par exemple si quelqu'un me fait mal, et ça m'est déjà arrivé, j'osais pas trop le dire, j'ai pas envie que... en fait... bah mes parents ils sont un peu responsables... enfin qu'ils prennent la responsabilité et qu'ils essaient d'arranger les choses. Et que ça se passe comme ça donc moi je l'ai pas dit.

MC : Oui donc toi, tu n'as pas envie de mêler tes parents à ça.

F1 : C'est pas ça mais j'ai pas envie que...

G4 : Qu'elle se refasse taper une deuxième fois.

F3 : Oui et qu'on dise qu'il sait pas se défendre.

F1 : Oui et qu'après il recommence mais en pire.

MC : D'accord, et est-ce que depuis que vous avez vu cette vidéo sur le harcèlement vous avez changé un peu votre comportement ou votre façon de penser ?

G1 : Euh oui...

MC : Vous les filles ? Oui ? Est-ce que vous faites plus attention ou est-ce que vous ne voyez pas plus de harcèlement ?

G1 : Faut le dire.

G3 : Nan.

G4 : Bah moi j'en vois pas plus.

MC : Toi tu n'en vois pas plus...

G2 : Moi je protège plus ceux de ma famille et que je connais bien.

MC : D'accord...

G4 : Moi ça m'a pas changé !

MC : D'accord toi ça t'a pas changé, et vous les filles ?

F2 et F3 : Nan...

MC : Et vous ne voyez pas différemment le harcèlement ?

F3 : Bah...

MC : Non vous aviez déjà cette idée-là du harcèlement ?

Les élèves : Oui !

MC : Donc vous saviez déjà ce que c'était ?

Les élèves : Ouais !

G1 : Oui on savait.

MC : Et du coup cette vidéo elle apporte quoi alors ? Si vous saviez déjà ce que c'était ?

G1 : À nous rappeler !

MC : À vous rappeler oui ?

G4 : Bah à montrer ce que ça fait !

G2 : À montrer tout ce qu'on a pas vécu...

F2 : À se mettre à la place des autres...

F3 : À insister !

MC : Insister oui...

G4 : De montrer à quel point c'est important

G1 : D'en parler

F3 : De respecter les autres

MC : Respecter les autres oui...C'est tout ?

Les élèves : Oui.

MC : Hum... Est-ce que vous êtes allés aussi sur le site internet ou pas du tout ?

G3 : Pas du tout !

F2 : Nan pas du tout !

F3 : Non.

F1 : Moi j'ai une tête de linotte donc j'oublie tout !

MC : (rires) Tu oublies tout ?

F1 : Si je ne le marque pas quelque part j'oublie...

G4 : C'est comme moi !

MC : Alors du coup pour que vous y alliez il aurait fallu l'écrire sur quelque chose et vous donner le papier ?

Les élèves : Oui !

MC : Oui c'est ça que tu veux me dire.

F1 : On pourrait le mettre en leçons... Par exemple en éducation civique.

MC : Oui et tu penses que ça devrait être obligatoire d'aller sur le site ?

F1 : Bah ptête pour ceux qui font ça, et ceux qu'ils le font éventuellement sans s'en rendre compte, ils peuvent ajouter ça à leurs leçons.

MC : D'accord.

G4 : Oui moi je note tout, ça n'a pas de rapport mais même des fois quand j'ai besoin d'une colle je le note quelque part.

MC : Oui et ça tu l'avais noté ou pas noté ?

G4 : J'l'avais pas noté.

MC : Et le numéro de téléphone non plus ?

G4 : Non !

MC : Les autres ?

G1 : Moi je m'en rappelle.

MC : Toi tu t'en rappelles ? Et du coup les autres vous n'avez pas non plus noté le site internet ? Non ?

F2 : Mais si ça avait été quelque chose de grave je pense que je l'aurais noté.

MC : Oui donc en fait là c'est parce que t'étais pas concernée donc tu t'es dit « je vais pas aller voir le site ».

F2 : Nan c'est pas ça c'est que [uniquement] si vraiment ça se passait.

MC : Oui donc tu ne l'as pas... T'as pas vu, t'as pas été dans cette situation, t'en as pas vu des situations comme ça et du coup tu t'es dit « j'ai pas besoin d'aller voir le site internet »

F2 : Bah ... Je sais pas trop...

MC : Les autres pourquoi vous n'êtes pas allés voir le site internet ?

F1 : J'ai oublié !

MC : T'as oublié... Les autres c'est juste parce que vous avez oublié ou bien vous n'aviez pas envie ?

G4 : J'ai oublié !

MC : Toi t'avais oublié...

G2 : Ouais !

MC : Donc la vidéo que je vous ai montrée c'est le Ministère qui l'a faite.

Les élèves : Qui ?

MC : C'est le Ministère... de l'Éducation, donc c'est la ministre de l'Éducation Najat Vallaud-Belkacem qui a fait faire cette vidéo et donc vous voyez les ministres, donc les chefs du pays, ils se sont intéressés à ce problème-là. Est-ce que vous trouvez que c'est si important que ça ?

G3 : Bah oui !

F3 : Oh oui c'est bien !

G4 : Oui car ça peut causer des morts.

F1 : Ma mère par exemple elle est enseignante et du coup elle peut connaître ce genre de situations donc elle comprend par exemple elle sait, c'est la personne à qui je dis quasiment tout donc elle comprend parce que, par exemple ce genre de situation elle peut connaître ça dans son métier.

MC : Oui tu as raison, est-ce que vous avez des choses à ajouter ?

G3 : 118 712

MC : (rires) Non c'était pas ça le numéro !

G2 : C'est quoi déjà ?

MC : C'était ...

G1 : Le 3020 !

MC : Bravo ! Écoutez je vous remercie, vous m'êtes d'une très grande aide.

Les élèves : Oh bah de rien !

Résumé

Le harcèlement est un fléau persistant, notamment dans le cadre scolaire et il fait chaque année de nombreuses jeunes victimes. Pour tenter d'endiguer cette violence, le Ministère de l'Éducation Nationale met régulièrement en place depuis 2010, de nouvelles campagnes de prévention et de sensibilisation à ce sujet. La dernière en date qui fut présentée à la presse le 29 octobre 2015, mise de nouveau sur la formation des personnels mais surtout sur le rôle clé que jouent les jeunes témoins dans l'endiguement de la violence. Afin de toucher son public le Ministère a donc réalisé en partenariat avec Mélissa Theuriau, une vidéo de prévention du harcèlement scolaire appelant les victimes et les témoins à en parler. Cependant c'est un véritable tollé médiatique et syndical qui accueille ce spot de prévention. Notre étude cherche donc à montrer si en réalité l'outil proposé s'avère inutile et caricatural comme l'avance les syndicats ou bien s'il a un effet bénéfique dans la prévention de cette violence.

Mots clés :

Harcèlement scolaire, Campagne de prévention, Vidéo, Syndicats, Ministère de l'Éducation Nationale, Najat Vallaud-Belkacem, Mélissa Theuriau.

Abstract

The school bullying is a persisting plague, especially in high schools. It makes many young victims each year. To restrain this violence, the Ministry of Education regularly sets up prevention plans on this thematic since 2010. The latest one was presented to the press on October 29th, 2015. It bet, again, on the training of the staffs but also on the witnesses' key-role in the containment of the violence. To raise awareness among its young public, the Ministry created, in partnership with Melissa Theuriau, a prevention video clip which is encouraging the victims of school bullying and the witnesses to speak about it. The trade unions condemned this video clip because in their opinions it was too exaggerated. In spite of the media frenzy about this crisis between the Ministry and the trade unions, our research will try to review if the video clip is beneficial for the pupils or unnecessary.

Key words:

School bullying, Prevention plan, Video clip, Trade unions, Department for Education, Najat Vallaud-Belkacem, Melissa Theuriau.